



QUARANTE-CINQUIÈME SESSION
9-14 novembre 2009
Yokohama (Japon)

DECISION 2(XLV)

PROGRAMME DE TRAVAIL BIENNAL DE L'OIBT POUR LES ANNÉES 2010-2011

Le Conseil international des bois tropicaux,

Rappelant la Décision 4 (XLIV) sur l'adoption du Plan d'action OIBT 2008-2011 Période de transition;

Rappelant la conclusion avec succès le 27 Janvier 2006 des négociations sur l'Accord International de 2006 sur les Bois Tropicaux, qui devrait entrer en vigueur durant l'exercice biennal;

Appréciant les travaux du Secrétariat dans sa proposition au Conseil portant sur le programme de travail biennal des années 2010-2011;

Notant en outre que les activités énumérées au paragraphe 2 ci-dessous sont tirées de ce qui suit: (a) Plan d'action OIBT 2008-2011; (b) les quatre rapports des comités de l'OIBT à la quarante-cinquième session du Conseil, et (c) de précédentes décisions du Conseil;

Décide de :

1. Adopter le Programme de travail biennal pour les années 2010-2011, tel qu'il figure à l'annexe de la présente décision, sous réserve de révision, le cas échéant, si l'AIBT de 2006 entre en vigueur à titre provisoire ou définitif au cours de cette période biennale;
2. Prier le Directeur exécutif de mettre en œuvre ou de faciliter la mise en œuvre des activités inscrites au Programme de travail biennal approuvé pour les années 2010-2011, tel qu'il figure en annexe;
3. Prier les comités techniques concernés de poursuivre l'examen de la portée des travaux et l'élaboration de leurs termes de référence, y compris les sources de financement attendues, afin de guider la mise en œuvre des activités énumérées aux activités 11, 12 et 13 en annexe;
4. Autoriser le Directeur exécutif de solliciter des contributions volontaires des pays membres et d'autres sources de financement afin de financer la mise en œuvre des activités énumérées dans l'annexe. Si les contributions suffisantes ne sont pas engagées avant le 31 Janvier 2010, le Directeur exécutif est prié de financer la réalisation des activités énumérées dans l'annexe, en utilisant :
 - (a) les fonds libres d'affectation disponibles dans le Compte spécial ou dans le Sous-compte B du Fonds du Partenariat de Bali en vue de financer les activités de l'année 2010 énumérées comme activités 1, 2, 31 ;
 - (b) le Fonds d'appui aux programmes du Compte spécial pour financer les activités de l'année 2010 énumérées comme activité 4
5. Prier le Directeur exécutif de faire rapport au Conseil sur les progrès dans l'application du Programme de travail biennal de 2010-2011.

ANNEXE

PROGRAMME DE TRAVAIL POUR LA PÉRIODE BIENNALE 2010-2011

ACTIVITÉS CENTRALES ET PROPRES AU CONSEIL

ACTIVITE	MODALITES D'EXECUTION ET COÛTS INDUITS	ORGANE COMPETENT
<p>1. Poursuivre la publication trimestrielle de l'OIBT "Actualités des forêts tropicales" (AFT). [Articles 29 et 30 de l'AIBT de 1994] [Articles 27 et 28 de l'AIBT de 2006] [Plan d'action OIBT 2008-2011, Action transversales (d), (f)]</p>	<p>Travaux de sessions ordinaires. Approuver et financer une prolongation de deux ans du projet exécuté par le secrétariat PD 13/99 Rev.2 (M,F,I).</p> <p>Coût estimatif US \$1 000 000</p> <p>Sources de financement pressenties : Année 2010 -- US \$500 000 Fonds libres d'affectation du compte-subsidaire B du FPB/Compte spécial</p> <p>Année 2011 -- US \$500 000 À déterminer</p>	<p>Conseil</p>
<p>2. Prendre conseil auprès du Groupe consultatif sur le commerce (TAG) et du Groupe consultatif de la société civile (GCSC) et faciliter leur implication. [Décisions CIBT 9(XXVIII) et 2(XXXII)] [Plan d'action OIBT 2008-2011, Action transversale (p)]</p>	<p>Travaux de sessions ordinaires.</p> <p>(a) Passer en revue les travaux du TAG et du GCSC et envisager des moyens de renforcer leurs contributions et avis au Conseil.</p> <p>(b) Encourager tout appui à la participation des membres du TAG et du GCSC aux sessions du Conseil.</p> <p>Coût estimatif (b) US \$80 000</p> <p>Source de financement pressentie : Fonds libres d'affectation du compte-subsidaire B du FPB/Compte special</p>	<p>Conseil</p>

ACTIVITE	MODALITES D'EXECUTION ET COUTS INDUITS	ORGANE COMPETENT
<p>3. Poursuivre l'intensification des campagnes de relations publiques, sensibilisation et vulgarisation visant à faire connaître au mieux les objectifs de l'Organisation. <i>[Article premier de l'AIBT de 1994]</i> <i>[Article premier de l'AIBT de 1994]</i> <i>[Décision CIBT 5(XXVII)]</i> <i>[Plan d'action OIBT 2008-2011, Action transversales (d), (f)]</i></p>	<p>Continuer de faire en sorte que l'OIBT touche un public aussi large que possible en améliorant le Rapport annuel de l'OIBT ; en continuant d'améliorer le site web de l'OIBT ; en rédigeant, publiant et diffusant des rapports OIBT utiles ; en produisant et en diffusant des matériaux de vulgarisation ; en organisant des manifestations satellites et en exposant des matériaux de vulgarisation OIBT lors de rencontres et manifestations importantes.</p> <p>Coût estimatif : US \$350 000 Source de financement pressentie : Année 2010 -- US \$175 000 Contributions volontaires préaffectées</p> <p>Année 2011 -- US \$175 000 À déterminer</p>	Conseil
<p>4. Avec l'assistance du Panel d'experts chargé de l'évaluation technique des propositions de projets, évaluer les propositions de projets et d'avant-projets soumises par les pays membres. <i>[Article 27 de l'AIBT de 1994]</i> <i>[Article 26 de l'AIBT de 2006]</i></p>	<p>Travaux de sessions ordinaires. Organiser et dispenser une assistance aux quatre réunions du Panel d'experts chargé de l'évaluation technique des propositions de projet.</p> <p>Coût estimatif : US \$380 000 Source de financement pressentie : Année 2010 – US \$190 000 Fonds d'appui aux programmes du Compte spécial</p> <p>Année 2011 – US \$190 000 À déterminer</p>	Comité conjoint
<p>5. Continuer de faire le nécessaire pour assurer la coopération et la concertation entre l'OIBT et le Partenariat de collaboration sur les forêts (PCF) et prêter son appui au Forum des Nations unies sur les forêts (FNUF) ainsi qu'à d'autres organisations, institutions et initiatives internationales et régionales pertinentes. <i>[Article 14 de l'AIBT de 1994]</i> <i>[Article 29 de l'AIBT de 1994]</i> <i>[Décision 8(XXX) du CIBT]</i> <i>[Plan d'action OIBT 2008-2011, Action transversale (o)]</i></p>	<p>Maintenir la participation active de l'OIBT au PCF :</p> <p>(a) Maintenir le détachement d'un fonctionnaire de haut niveau au secrétariat du FNUF au cours de la période biennale et examiner à dates régulières l'efficacité de ce détachement.</p> <p>Coût estimatif : US \$500 000 Source de financement pressentie : Contributions volontaires préaffectées</p> <p>(b) Participer à des événements et des activités pour la mise en œuvre de l'Année internationale des forêts (AIF) 2011 et les coparrainer.</p> <p>Coût estimatif : US \$150 000 Source de financement pressentie : Contributions volontaires préaffectées</p>	Conseil

ACTIVITE	MODALITES D'EXECUTION ET COUTS INDUITS	ORGANE COMPETENT
	<p>(c) Continuer à soutenir la participation de l'OIBT et sa contribution au travail de collaboration avec l'IUFRO.</p> <p>Coût estimatif : US \$100 000 Source de financement pressentie : Contributions volontaires préaffectées</p> <p>(d) Atelier sur la gouvernance forestière, la decentralization et la REDD en Amérique latine REDD (Mexique, août 2010).</p> <p>Coût estimatif : US \$60 000 Source de financement pressentie : Contributions volontaires préaffectées</p>	
<p>6. Effectuer des études en collaboration avec les partenaires concernés consistant à passer en revue les acquis et réalisations en matière de gestion durable des forêts productrices de bois d'œuvre. [Article 29(3) de l'AIBT de 1994] [Articles 28(4a) de l'AIBT de 2006] [Plan d'action OIBT 2008-2011; Action transversale (g)]</p>	<p>Financement supplémentaire de la publication et des campagnes de relations publiques sur le rapport sur la situation de la gestion forestière (AFD Tropical 2010).</p> <p>Coût estimatif : US \$100 000 Source de financement pressentie : Contributions volontaires préaffectées</p>	Conseil
<p>7. Poursuivre le suivi des progrès dans l'application des critères et indicateurs de l'aménagement forestier durable. [Articles 1(j), (m) de l'AIBT de 1994] [Articles 1(i), (l), (p) de l'AIBT de 2006] [Décisions 3(XXVI), 5(XXX), 9(XXX), 4(XXXIV) du CIBT] [Plan d'action 2008-2011, Action transversale (g)]</p>	<p>Continuer à fournir une assistance sur demande, à concurrence de US \$ 10 000 par pays, devant permettre aux pays membres producteurs d'élaborer des rapports nationaux dressant l'état des lieux et faisant ressortir les progrès vers la GDF en référence aux C et I de l'OIBT en vue de servir à l'élaboration de AFD Tropical 2010.</p> <p>Coût estimatif : US \$150 000 Source de financement pressentie : Contributions volontaires préaffectées</p>	Conseil
<p>8. Épauler le programme d'éducation à l'environnement des forêts tropicales destiné à la jeunesse (CEEP). [Article premier de l'AIBT de 1994] [Article premier de l'AIBT de 2006] [Décision CIBT 1(XLIV)] [Plan d'action OIBT 2008-2011, Action transversale (d)]</p>	<p>Suite à l'approbation du Programme d'éducation à l'environnement des forêts tropicales pour la jeunesse (CEEP) à la quarante-quatrième session du CIBT, le secrétariat a assuré le financement de départ de ce programme. La première Conférence sur l'éducation environnementale dans le cadre du CEEP a été réunie à Yokohama en juillet 2009. Les activités à entreprendre en 2010-2011 comprennent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Création de matériaux pédagogiques supplémentaires issus de la recherche • Création de «forêts écoles » 	Conseil

ACTIVITE	MODALITES D'EXECUTION ET COUTS INDUITS	ORGANE COMPETENT
	<ul style="list-style-type: none"> • Pilotage d'une « forêt de l'amitié » • Mise en place d'un réseau d'apprentissage • Organisation d'un camp d'éducation forestière • Envoi de conférenciers • Convocation d'une autre conférence à l'éducation environnementale <p>Coût estimatif US \$300 000 Source de financement pressentie : Contributions volontaires préaffectées</p>	
<p>9. Apporter un soutien aux comités consultatifs des programmes thématiques. [Articles 20, 24 et 25 de l'AIBT de 2006] [Décisions 9(XLIV), 10(XLIV) du CIBT]</p>	<p>Travaux de sessions ordinaires. Des dispositions financières relatives aux premières réunions des Comités consultatifs des programmes thématiques (à créer) sur les thèmes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Forêts et entreprises communautaires • Transparence du commerce et des marchés • Développement et rentabilité de la filière <p>Coût estimatif US \$50 000 Source de financement pressentie : Contributions volontaires préaffectées</p>	Conseil
<p>10. En coopération avec les organismes compétents, continuer d'étudier les implications du changement climatique pour les forêts tropicales et la contribution des forêts tropicales à l'atténuation des effets du changement climatique. [Article 1(f) de l'AIBT de 1994] [Articles 1(f), (p) de l'AIBT de 2006] [Décision CIBT 1(XXXVIII)] [Plan d'action 2008-2011, Action transversales (c), (o)]</p>	<p>Un soutien de l'OIBT est nécessaire pour aider les membres à formuler et à mettre en œuvre une réponse intégrée du secteur forestier aux changements climatiques, et garantir une participation organisée dans le débat mondial concernant le rôle des forêts tropicales dans l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à leurs effets, y compris :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Présence et participation active aux réunions de la CCNUCC où sera abordée la question des forêts tropicales. • Faciliter la participation des pays membres de l'OIBT à des rencontres où le thème des forêts et du changement climatique figureront en bonne place dans l'ordre du jour, s'agissant notamment des actions promues dans le cadre de l'UN-REDD, du FCPC de la Banque mondiale et d'autres initiatives similaires afin de s'assurer que les pays producteurs membres de l'OIBT sont bien informés, activement impliqués, et puissent bénéficier de mesures incitatives à la gestion durable des forêts dans le monde tropical. • Organisation d'une manifestation collatérale aux Conférences des Parties à la CCNUCC sur le rôle de la gestion durable des forêts sous les tropiques en appui à l'atténuation des changements climatiques et à l'adaptation à leurs effets, et permettant la restauration de forêts tropicales 	Conseil

ACTIVITE	MODALITES D'EXECUTION ET COUTS INDUITS	ORGANE COMPETENT
	<p>dégradées.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'une plateforme d'information en ligne et production de numéros spéciaux de l'AFT sur les forêts tropicales et la REDD+ afin de maintenir les membres de l'OIBT et le grand public informés du rôle des forêts tropicales dans les problématiques du changement climatique. • Prendre en compte le cadre stratégique du PCF sur les forêts et le changement climatique et participer à des initiatives du PCF relatives aux forêts et au changement climatique pour faire valoir les perspectives offertes par les forêts tropicales dans ce domaine. • Mettre à jour les informations du Conseil sur l'évolution du débat sur les forêts tropicales dans le cadre de la CCNUCC. <p>Coût estimatif : US \$275 000 Source de financement pressentie : Contributions volontaires préaffectées</p>	
<p>11. Envisager l'impact de la crise économique et financière mondiale sur le secteur des bois tropicaux et des mesures visant à faciliter une reprise rapide à l'issue de ce repli. [Articles 1(c), 1(d), 1(e), 1(f), 1(i), 1(k), 1(n) de l'AIBT de 1994] [Articles 1(e), 1(d), 1(e), 1(f), 1(i), 1(k), 1(m) de l'AIBT de 2006] [Plan d'action OIBT 2008-2011, Action transversale (c), Résultat attendu 3, Action G]</p>	<p>Coût estimatif : à déterminer avec les TdR Source de financement pressentie : à déterminer</p>	Conseil
<p>12. Analyser les incidences économiques des politiques d'encadrement des marchés publics sur les marchés des bois tropicaux.</p>	<p>Coût estimatif : à déterminer avec les TdR Source de financement pressentie : à déterminer</p>	CEM
<p>13. Évaluer les ressources requises pour réaliser la gestion durable des forêts tropicales.</p>	<p>Coût estimatif : à déterminer avec les TdR Source de financement pressentie : à déterminer</p>	CRF
<p>14. Examiner le déroulement de l'exécution du programme de travail pour la période biennale 2010-2011. [Article 24 de l'AIBT de 2006] [Plan d'action OIBT 2008-2011 : Livraison, suivi et évaluation]</p>	Travaux de sessions ordinaires.	Conseil

ACTIVITE	MODALITES D'EXECUTION ET COUTS INDUITS	ORGANE COMPETENT
15. Examiner le projet de programme de travail pour la période biennale 2012-2013. <i>[Décisions CIBT 7(XXV), 2(XXXI), 9(XXXIV)]</i>	Travaux de sessions ordinaires.	Conseil
16. Envisager et prendre des mesures relatives à l'entrée en vigueur de l'AIBT de 2006. <i>[Article 26(1) de l'AIBT de 2006]</i> <i>[Décision CIBT 3(XLI)]</i>	(a) Faire le point des dépôts d'instruments de ratification, acceptation, approbation ou accession à l'AIBT de 2006 ainsi que de l'application des autres dispositions de la Décision 3(XLI), ainsi que des consultations devant avoir lieu avec le Secrétaire général des Nations Unies sur cette question. (b) Déterminer les fonctions et le champ d'intervention des comités et autres les organes subsidiaires visés à l'article 26(1) de l'AIBT 2006, en veillant plus particulièrement à la réorganisation du Comité de l'économie, des statistiques et des marchés.	Conseil
17. Statuer sur l'admissibilité des actions, projets et avant-projets approuvés à un financement à partir du Sous-compte B du Fonds du Partenariat de Bali. <i>[Article 21 de l'AIBT de 1994]</i> <i>[Article 29(1) de l'AIBT de 1994]</i> <i>[Décision 4(XXX) du CIBT]</i>	Travaux de sessions ordinaires. Le Groupe de travail créé aux termes de la Décision 4(XXX) dispense ses avis au Conseil sur l'admissibilité des actions, avant-projets et projets à un financement par le Sous-compte B.	Conseil
18. Statuer sur les travaux de projets, y compris leur financement, en prenant en compte les recommandations formulées par les Comités sur les propositions de projets et les projets approuvés en cours et achevés. <i>[Articles 20, 21 et 25 de l'AIBT de 1994]</i> <i>[Articles 20, 21 et 25 de l'AIBT de 2006]</i>	Travaux de sessions ordinaires.	Conseil
19. Allouer des fonds qui, dans le Fonds du partenariat de Bali et/ou le Compte spécial, sont dépourvus d'affectation, pour financer l'exécution d'actions, projets et avant-projets approuvés et admissibles à ce mode de financement. <i>[Article 21 de l'AIBT de 1994]</i> <i>[Article 21 de l'AIBT 2006]</i> <i>[Décision 4(XXX) du CIBT]</i>	Travaux de sessions ordinaires. Le Groupe de travail constitué aux termes de la Décision CIBT 4(XXX) dispense ses avis au Conseil sur les financements par le Sous-compte B.	Conseil

ACTIVITE	MODALITES D'EXECUTION ET COUTS INDUITS	ORGANE COMPETENT
20. Examiner le déroulement de l'exécution, du suivi et de l'évaluation des avant-projets, projets et activités relevant du compte subsidiaire des programmes thématiques. <i>[Article 20(6) de l'AIBT de 2006]</i> <i>[Décision 9(XLIV), 10(XLIV) du CIBT]</i>	Travaux de sessions ordinaires.	Conseil
21. Effectuer l'examen annuel et l'évaluation de la situation internationale du bois. <i>[Article 30(a) de l'AIBT de 1994]</i> <i>[Article 28 de l'AIBT de 2006]</i> <i>[Plan d'action OIBT 2008-2011, Action transversales (c), (j), Résultat attendu 3 (A)]</i>	Travaux de sessions ordinaires.	Conseil
22. Examiner les rapports du Groupe consultatif non officiel (GCNO). <i>[Décisions CIBT 3(XXII), 5(XXVI)]</i>	Travaux de sessions ordinaires.	Conseil
23. Assurer le suivi et l'évaluation effectifs des projets approuvés dans les différents Comités. <i>[Article 27 de l'AIBT de 1994]</i> <i>[Article 26 de l'AIBT de 2006]</i>	Travaux de sessions ordinaires.	Conseil
24. Passer en revue les résultats pertinents des travaux de projets et d'orientation des Comités. <i>[Articles 24 et 27 de l'AIBT de 1994]</i> <i>[Articles 24 et 26 de l'AIBT de 2006]</i>	Travaux de sessions ordinaires.	Conseil
25. Approuver la sélection des projets pour évaluation à postériori en respectant les procédures évoquées à la Décision 3(XXVIII) du CIBT. <i>[Décision CIBT 3(XXVIII)]</i>	Travaux de sessions ordinaires.	Conseil
26. Produire des indications aux pays membres en matière de formulation de propositions de projets pertinentes qui répondent aux priorités énoncées dans le Plan d'action OIBT 2008-2011. <i>[Article 27 de l'AIBT de 1994]</i> <i>[Article 26 de l'AIBT de 2006]</i>	Travaux de sessions ordinaires.	Conseil

ACTIVITE	MODALITES D'EXECUTION ET COUTS INDUITS	ORGANE COMPETENT
27. Envisager et, s'il y a lieu, prendre des mesures destinées à diffuser des informations sur les conclusions et résultats des projets. <i>[Article 27 de l'AIBT de 1994]</i> <i>[Article 26 de l'AIBT de 2006]</i>	Travaux de sessions ordinaires.	Conseil
28. Encourager et intensifier le degré de participation des acteurs non gouvernementaux aux activités de l'Organisation. <i>[Article 1(j) de l'AIBT de 1994]</i> <i>[Articles 1(c), 1(j), 1(r) de l'AIBT de 2006]</i> <i>[Plan d'action 2008-2011, Action transversale (p)]</i>	Travaux de sessions ordinaires.	Conseil
29. Poursuivre les travaux en matière de partenariat avec la société civile et le secteur privé visant la gestion durable, la certification et la vérification de légalité. <i>[Articles 1(d), (e), (k) de l'AIBT de 1994]</i> <i>[Articles 1(d), (k), (n), (o) l'AIBT de 2006]</i> <i>[Décision CIBT 5(XXXIII)]</i> <i>[Plan d'action OIBT 2008-2011, Action transversale (p)]</i>	Travaux de sessions ordinaires. Continuer de passer en revue et d'évaluer les partenariats en cours entre la société civile et le secteur privé en faveur de la gestion durable des forêts.	Conseil

TRAVAUX DES COMITÉS

ACTIVITE	MODALITES D'EXECUTION ET COUTS INDUITS	ORGANE COMPETENT
30. Collaborer avec le Groupe consultatif sur le commerce (TAG) à l'organisation et à la tenue, durant les sessions du CIBT en 2010 et 2011, de la Discussion annuelle OIBT sur le marché portant sur le commerce mondial des bois tropicaux. <i>[Articles 1(e), (h), Article 27(1) de l'AIBT de 1994]</i> <i>[Articles 1(e), (h) de l'AIBT de 2006]</i> <i>[Plan d'action OIBT 2008-2011, Résultat attendu 3 (B)]</i>	Travaux de sessions ordinaires. Le thème de chaque discussion sur le marché sera déterminé lors de la session du Conseil qui la précède immédiatement. Estimated cost: US \$100 000 Expected funding source: Année 2010 – US \$50 000 Contributions volontaires préaffectées Année 2011 – US \$50 000 À déterminer	CEM
31. Poursuivre la publication du bulletin bi-hebdomadaire d'information sur le marché (MIS). <i>[Articles 29, Article 30 de l'AIBT de 1994]</i> <i>[Articles 27, Article 28 de l'AIBT de 2006]</i> <i>[Plan d'action OIBT 2008-2011, Résultat attendu 3 (C)]</i>	Travaux de sessions ordinaires. Approbation et financement d'une prorogation de deux ans du projet PD 16/93 Rev.4 (M) exécuté par le secrétariat. Coût estimatif : US\$700,000 Sources de financement pressenties : Année 2010 – US \$350 000 Fonds libres d'affectation du compte-subsidiaire B du FPB/Compte spécial Année 2011 – US \$350 000 À déterminer	CEM
32. Favoriser l'équité entre les sexes dans les régimes fonciers des forêts en matière de gestion des forêts et d'entreprise forestière. <i>[Articles 1(c), (j), (r) de l'AIBT de 2006]</i> <i>[Plan d'action 2008-2011, Résultat attendu 5 (A), (F)]</i>	Élaborer une étude globale sur la parité hommes-femmes en matière de régime foncier des forêts tropicales en vue de : <ul style="list-style-type: none"> • Évaluer, dans les pays possédant des forêts tropicales, l'état de l'équité hommes-femmes concernant la propriété forestière et les entreprises forestières pour servir de point de départ à un plus ample dialogue et une recherche de l'équité dans ce domaine. • Proposer aux gouvernements des lignes directrices destinées à appuyer des entreprises ouvertes à cette parité et de nouvelles spéculations où les femmes occupent une place prépondérante. • Instaurer un dialogue actif avec les réseaux de soutien de fédérations de productrices forestières et de femmes aménagistes de forêts et intégrer leurs points de vue dans les activités et projets OIBT. Coût estimatif US \$ 120 000 Source de financement pressentie : Contributions volontaires préaffectées	CRF

ACTIVITE	MODALITES D'EXECUTION ET COUTS INDUITS	ORGANE COMPETENT
	<p>de l'étude et d'améliorer sa politique nationale dans le but de promouvoir l'accès des PME au crédit</p> <p>Coût estimatif : US \$150 000 Source de financement pressentie : Contributions volontaires</p>	
<p>37. Favoriser un commerce intra-africain pérenne des bois et produits dérivés africains. [Articles 1(d), (e), (f), (i), (k) de l'AIBT de 1994] [Articles 1(d), (f), (h), (i), (k) de l'AIBT de 2006] [Plan d'action OIBT 2008-2011, Résultat attendu 1 (B), (C), (E)]</p>	<p>En coopération étroite avec les organisations internationales compétentes et le TAG de l'OIBT, réaliser une étude sur l'harmonisation de la nomenclature des noms commerciaux des essences africaines à bois d'œuvre.</p> <p>Coût estimatif : US \$60 000 Source de financement pressentie : Contributions volontaires</p>	CFI
<p>38. Promouvoir le rôle des produits forestiers non ligneux (PFNL) et les services écologiques dans l'intérêt de la gestion durable des forêts tropicales et d'une amélioration des moyens d'existence dans ces forêts. [Articles 1(i), (f) de l'AIBT de 1994] [Articles 1(c), (f), (q) de l'AIBT de 2006] [Plan d'action OIBT 2008-2011, Résultat attendu 1 (F), (G), (I)]</p>	<p>En coopération étroite avec la FAO, faciliter des réunions d'experts comportant les objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réunir des informations sur le potentiel et l'actualité concernant les produits forestiers non ligneux et tirer les enseignements de l'exécution de projets OIBT sur le PFNL dans les pays participants. • Analyser les éléments nécessaires pour constituer des réseaux entre les pays participants et définir des stratégies d'intervention visant à améliorer les techniques de transformation et de commercialisation. • Formuler une proposition de projet régional axé sur la création de réseaux destinés à promouvoir la valorisation, la commercialisation et les filières des produits PFNL dans l'intérêt de la GFD et d'une amélioration des moyens d'existence. <p>Coût estimatif : US \$130 000 Source de financement pressentie : Contributions volontaires</p>	CFI
<p>39. Promouvoir l'adoption de chartes des entreprises de la filière forêt-bois. [Articles 1(d), (i) de l'AIBT de 1994] [Articles 1(d), (l), (n), (o) de l'AIBT de 2006] [Plan d'action OIBT 2008-2011, Résultat attendu 1 (H)]</p>	<p>En collaboration avec les partenaires concernés, prendre des dispositions en vue de recueillir et de synthétiser les démarches d'adoption de chartes ("codes de conduite volontaires") dans les pays membres producteurs et aider certains pays membres et leurs associations professionnelles à adopter de telles chartes et illustrer ces démarches en faisant état des enseignements qui peuvent en être tirés en vue de leur diffusion.</p> <p>Coût estimatif : US \$170 000 Source de financement pressentie : Contributions volontaires</p>	CFI

ACTIVITE	MODALITES D'EXECUTION ET COUTS INDUITS	ORGANE COMPETENT
<p>42. Renforcer la capacité technique des pays membres, en particulier des pays en développement, à répondre aux exigences statistiques et à produire les rapports y afférents. <i>[Article 30(5) de l'AIBT de 1994]</i> <i>[Article 27 de l'AIBT de 2006]</i> <i>[Plan d'action OIBT 2008-2011, Résultat attendu 3 (D)]</i></p>	<p>Fournir sur demande une assistance à des pays membres, destinée à renforcer et enrichir leurs travaux et rapports statistiques.</p> <p>Coût estimatif : US \$100 000 Source de financement pressentie : Contributions volontaires préaffectées</p>	CEM
<p>43. Renforcement des travaux statistiques et bases de données statistiques. <i>[Article 29 de l'AIBT de 1994]</i> <i>[Article 27 de l'AIBT de 2006]</i> <i>[Plan d'action OIBT 2008-2011, Résultat attendu 3 (D), (E)]</i></p>	<p>Le comité prendra des dispositions relatives aux activités destinées à améliorer les bases de données statistiques, à maintenir l'accès aux bases de données sur le commerce international des produits forestiers et à maintenir sa participation au Groupe de travail intersecrétariat sur les statistiques forestières ainsi qu'aux processus d'élaboration du questionnaire commun sur le secteur forestier.</p> <p>Coût estimatif : US \$100 000 Source de financement pressentie : Contributions volontaires Année 2010 -- US \$50 000 À déterminer Année 2011 -- US \$50 000</p>	CEM
<p>44. Passer en revue le marché du bois dans deux grands pays importateurs de bois tropicaux. <i>[Article 1(e), Article 27(1) de l'AIBT de 1994]</i> <i>[Article 1(e), (h) de l'AIBT de 2006]</i> <i>[Plan d'action OIBT 2008-2011, Résultat attendu 3 (F)]</i></p>	<p>Travaux de sessions ordinaires. Des dispositions relatives aux études et aux marchés qui doivent en faire l'objet pourront être proposées par le comité.</p> <p>Coût estimatif : US \$200 000 Source de financement pressentie : Contributions volontaires Année 2010 -- US \$100 000 Année 2011 -- US \$100 000</p>	CEM
<p>45. Continuer à promouvoir l'application des lois forestières. <i>[Article 1(c), (d) de l'AIBT de 1994]</i> <i>[Article 1(n) de l'AIBT de 2006]</i> <i>[Décision 6(XXXI) du CIBT]</i> <i>[Plan d'action OIBT 2008-2011, Résultat attendu 4 (A)]</i></p>	<p>En coopération avec la FAO, continuer, autant que nécessaire et sur demande, à diffuser et à favoriser le recours aux "pratiques les plus aptes à renforcer le respect des lois forestières", élaborées conjointement par l'OIBT et la FAO, et fournir une rétroinformation sur les ateliers. Cette coopération portera sur l'élaboration d'un descriptif des technologies mises en œuvre par les pays dans le contrôle des coupes forestières illégales et du trafic de bois, pour examen et approbation par le Conseil (non financé dans le PTB 2008-2009).</p> <p>Coût estimatif : US \$200 000 Source de financement pressentie : Contributions volontaires</p>	CEM

ACTIVITE	MODALITES D'EXECUTION ET COUTS INDUITS	ORGANE COMPETENT
<p>46. Promotion du commerce des bois tropicaux et produits dérivés provenant de sources de production en gestion durable et où les récoltes sont pratiquées dans la légalité. <i>[Articles 1(d), (e), (k) de l'AIBT de 1994]</i> <i>[Articles 1(d), (k), (n), (o) de l'AIBT de 2006,]</i> <i>[Plan d'action OIBT 2008-2011, Résultat attendu 4 (A), (B)]</i></p>	<p>(a) Apporter un concours au développement de systèmes novateurs de traçabilité du bois et à la diffusion d'informations sur le bois produites dans le cadre de systèmes de traçabilité en utilisant des fonds du budget du PTB 2008-2009.</p> <p>(b) Promouvoir la création et la mise en œuvre de systèmes d'information en ligne conçus et exploités pour mettre à disposition des consommateurs des données et des informations fiables leur permettant d'identifier et d'acheter dans la légalité du bois de production durable, en coopération avec les gouvernements et des partenariats public-privé.</p> <p>Coût estimatif (b) US \$300 000 Source de financement pressentie : Contributions volontaires</p>	CEM
<p>47. Organiser une conférence sur le foncier forestier, la gouvernance forestière et les petites et moyennes entreprises, focalisée sur l'Asie-Pacifique. <i>[Articles 1(c), (j), (r) de l'AIBT de 2006]</i> <i>[Plan d'action 2008-2011, Résultat attendu 5 (A), (F)]</i></p>	<p>En fonction des recommandations de la Conférence internationale sur les régimes fonciers en forêt tropicale, la gouvernance et l'entreprise, qui s'est tenue à Yaoundé (Cameroun), du 25 au 29 mai 2009 ; en fonction des résultats obtenus à la Conférence de Rio Branco (Brésil) sur la foresterie communautaire et ses entreprises, en 2007, en partenariat avec les organisations compétentes et en collaboration avec le GCSC, organiser une conférence internationale sur les régimes fonciers forestières, la gouvernance forestière et des petites et moyennes entreprises forestières en mettant l'accent dans la région Asie-Pacifique, afin d'échanger les expériences et apprendre les uns des autres.</p> <p>Coût estimatif US \$ 300 000 Source de financement pressentie : Contributions volontaires</p>	CRF
<p>48. Passer en revue et actualiser les Directives OIBT pour l'aménagement durable des forêts tropicales naturelles en prenant en compte les développements récents intéressant la foresterie tropicale. <i>[Articles 1(c), (l) de l'AIBT de 1994]</i> <i>[Articles 1(c), (f), (p), (p) de l'AIBT de 2006]</i> <i>[Plan d'action 2008-2011, Résultat attendu 6 (B)]</i></p>	<p>En coopération avec les partenaires concernés, prendre des dispositions en vue d'actualiser les <i>Directives OIBT pour l'aménagement durable des forêts tropicales naturelles</i>.</p> <p>Bien que cette activité ait été engagée durant l'exercice 2008-2009 avec un financement partiel, des ressources supplémentaires sont nécessaires afin d'effectuer les essais sur le terrain du projet révisé de lignes directrices dans chacune des trois régions tropicales et de convoquer une dernière réunion d'experts.</p> <p>Coût estimatif US \$130 000 Source de financement pressentie : Contributions volontaires préaffectées</p>	CRF

ACTIVITE	MODALITES D'EXECUTION ET COUTS INDUITS	ORGANE COMPETENT
<p>49. Promouvoir l'application des Directives pour l'aménagement des forêts tropicales secondaires, la restauration des forêts tropicales dégradées et la réhabilitation des terres forestières dégradées. <i>[Article 1(j) de l'AIBT de 1994]</i> <i>[Articles 1(j), (m) de l'AIBT de 2006]</i> <i>[Décisions CIBT 1(XXXV) et 4(XXXV)]</i> <i>[Plan d'action 2008-2011, Résultat attendu 6 (B)]</i></p>	<p>Faire le nécessaire pour que l'OIBT, en collaboration avec le Partenariat mondial pour la restauration des paysages forestiers (GPFLR) et des institutions nationales, constitue et renforce un réseau de stations modèles de restauration de paysages forestiers à finalité didactique en vue de pilotages et d'échanges d'expériences et d'une diffusion des pratiques les meilleures.</p> <p>Coût estimatif : US \$120 000 Source de financement pressentie : Contributions volontaires préaffectées</p>	CRF
<p>50. Faciliter l'application des Directives OIBT/UICN pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité dans les forêts tropicales productrices de bois. <i>[Article 1(l) de l'AIBT de 1994]</i> <i>[Articles 1(m), (r) de l'AIBT de 2006]</i> <i>[Décision CIBT 6(XLIV)]</i> <i>[Plan d'action 2008-2011, Résultat attendu 6 (B), (G)]</i></p>	<p>Conformément à la Décision 6 (XLIV), l'OIBT doit promouvoir l'application des Lignes directrices sur la biodiversité à différentes échelles, en partenariat avec les exploitants forestiers, les populations locales et d'autres acteurs, en coopération avec d'autres organisations internationales, organisations de la société civile et autres, en encourageant les membres à adapter les <i>Directrices OIBT-UICN pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité dans les forêts productrices de bois tropicaux</i> et à en faire usage lorsqu'il y a lieu dans leur travail, y compris dans les propositions et rapports de projets OIBT, afin de faciliter l'application des lignes directrices à une gamme d'échelles en partenariat avec les exploitants forestiers, les communautés locales et autres acteurs, en coopération avec d'autres organisations internationales, organisations de la société civile et autres.</p> <p>Un appui sera octroyé aux pays membres et concessionnaires forestiers intéressés en vue de s'adapter et de mettre en œuvre les orientations au niveau des unités forestière d'aménagement, ainsi que pour la diffusion et l'adoption des lignes directrices dans d'autres projets intéressant la biodiversité des forêts, qu'ils soient de la CDB, du FEM ou autres.</p> <p>Coût estimatif : US \$175 000 Source de financement pressentie : Contributions volontaires</p>	CRF
<p>51. Renforcer la coopération entre l'OIBT et la CITES. <i>[Article 14 de l'AIBT de 1994]</i> <i>[Article 15 de l'AIBT de 2006]</i> <i>[Décisions CIBT 3(XVI), 7(XXXIV) et 2(XXXVII)]</i> <i>[Plan d'action OIBT 2008-2011, Action transversale (n)]</i></p>	<p>(a) Continuer d'aider les membres à appliquer les dispositions qui découlent de l'inscription d'essences à bois d'œuvre sur les listes de la CITES (financement supplémentaire pour activité du PTB 2008-2009).</p> <p>Coût estimatif : US \$1 500 000 Source de financement pressentie : Contributions volontaires</p> <p>(b) Prendre des mesures en vue de procéder à un examen de la situation actuelle de la gestion et celle des volumes produits et commercialisés</p>	Conseil

ACTIVITE	MODALITES D'EXECUTION ET COUTS INDUITS	ORGANE COMPETENT
	<p>d'essence à bois d'œuvre tropicale objet d'un commerce international dont le nom figure dans la Liste rouge des espèces menacées élaborée par l'UICN (non financé en 2008-2009).</p> <p>Coût estimatif : US \$50 000 Source de financement pressentie : Contributions volontaires</p>	

ACTIVITÉS ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES

ACTIVITE	MODALITES D'EXECUTION ET COUTS INDUITS	ORGANE COMPETENT
<p>52. Examiner les états audités de manière indépendante pour les exercices 2009 et 2010. <i>[Article 27(6) de l'AIBT de 1994]</i> <i>[Article 26(3) de l'AIBT de 2006]</i></p>	Travaux de sessions ordinaires.	CFA
<p>53. Produire des recommandations au Conseil sur la nomination pour un mandat de trois ans des commissaires aux comptes appelés à auditer les comptes de l'Organisation pour les exercices 2011, 2010 et 2011. <i>[Article 27(6) de l'AIBT de 1994]</i> <i>[Article 26(3) de l'AIBT de 2006]</i></p>	Travaux de sessions ordinaires.	CFA
<p>54. Examiner et produire des recommandations au Conseil, autant que de besoin, concernant le budget administratif 2011 de l'Organisation dans le budget administratif biennal des années 2010-2011. <i>[Article 27(6) de l'AIBT de 1994]</i> <i>[Article 26(3) de l'AIBT de 2006]</i></p>	Travaux de sessions ordinaires.	CFA
<p>55. Mettre à l'étude et produire des recommandations au Conseil concernant l'approbation des propositions de budget administratif biennal de l'organisation pour les exercices 2012-2013. <i>[Article 27(6) de l'AIBT de 1994]</i> <i>[Article 26(3) de l'AIBT de 2006]</i></p>	Travaux de sessions ordinaires.	CFA

ACTIVITE	MODALITES D'EXECUTION ET COUTS INDUITS	ORGANE COMPETENT
<p>56. Examiner les actifs de l'Organisation en vue d'assurer une gestion prudente des actifs et de faire en sorte que l'Organisation dispose de réserves suffisantes pour mener à bien ses travaux. <i>[Article 27(6) de l'AIBT de 1994]</i> <i>[Article 26(3) de l'AIBT de 2006]</i></p>	<p>Travaux de sessions ordinaires.</p>	<p>CFA</p>
<p>57. Examiner les implications budgétaires du programme de travail de l'Organisation et les mesures qui peuvent être prises pour garantir les ressources nécessaires à son exécution, et produire des recommandations au Conseil à cet effet. <i>[Article 27(6) de l'AIBT de 1994]</i> <i>[Article 26(3) de l'AIBT de 2006]</i></p>	<p>Travaux de sessions ordinaires.</p>	<p>CFA</p>

SECRETARIAT

Le Secrétariat, par le Directeur exécutif, est chargé du fonctionnement et de l'administration de l'Organisation au quotidien et de la préparation des réunions. Le secrétariat assurera (ou, lorsqu'il y a lieu, fera le nécessaire pour assurer) l'exécution des avant-projets, projets et activités qui lui sont confiés par le Conseil, à savoir :

ACTIVITE
APPUI AUX SESSIONS DU CONSEIL ET DES COMITES
A. Préparer les sessions du Conseil et des Comités, notamment par la rédaction des documents nécessaires, et en prenant les dispositions requises pour assurer leur traduction et leur distribution.
B. Assurer ses services durant les quatre sessions du Conseil et des Comités en 2010-2011.
C. Préparer le texte des rapports annuels et des revues annuelles de l'Organisation pour 2009 et 2010.
D. Élaborer un projet de Programme annuel de travail pour l'exercice biennal 2012-2013.
E. Élaborer une proposition de budget administratif pour la période biennale 2012-2013.
APPUI AUX PROJETS
F. Organiser et dispenser une assistance aux quatre réunions de 2010 et 2011 du Panel d'experts chargé de l'évaluation technique des propositions de projet.
G. Évaluer les propositions aux Programmes thématiques avec l'appui des Comités consultatifs des programmes thématiques, statuer sur les financements et gérer les programmes.
H. Mener à bien les travaux de suivi et évaluation nécessaires à l'exécution de la tâche des Comités de l'OIBT consistant à assurer un bon contrôle et une bonne évaluation des avant-projets et projets financés par l'OIBT.
I. Assurer (ou, lorsqu'il y a lieu, faire le nécessaire pour assurer) l'exécution des avant-projets, projets et activités confiés au secrétariat par le Conseil, à savoir :
I. Programme OIBT de bourses d'études (Fonds Freezailah aux bourses d'études)
II. Projet PD 73/89 (M,F,I) : Assistance à l'identification et à la formulation des projets
III. Projet PD 13/99 Rev.2 (M,F,I) : Réseau OIBT d'information et d'appui aux projets
IV. Projet PD 16/93 Rev.4 (M) Phase IV : Service d'information sur le marché pour les bois tropicaux et produits dérivés
V. Avant-projet PPD 14/00 (M) : Renforcement de la discussion annuelle sur le marché
VI. PD 359/05 Rev.1 (F) "Renforcement des capacités à élaborer et à réaliser des projets de boisement et reboisement forestiers tropicaux dans le cadre du Mécanisme du développement propre du Protocole de Kyoto dans le secteur forestier tropical"
VII. RED-A 004/09 Rev.1 (F) : Créer un dispositif volontaire de commercialisation des crédits carbone en vue de pérenniser la gestion forestière

ANNEXE

**TERMES DE RÉFÉRENCE DES ACTIVITÉS
MENTIONNÉES DANS
LE PROGRAMME DE PROGRAMME DE TRAVAIL BIENNAL
DES ANNÉES 2010-2011**

Activité n°1

**POURSUIVRE LA PUBLICATION DU BULLETIN TRIMESTRIEL DE L'OIBT ACTUALITÉS DES FORÊTS
TROPICALES (AFT)**

[AIBT de 1994, Article 29, Article 30]

[AIBT de 2006, Article 27, Article 28]

[Plan d'action OIBT pour 2008-2011, actions transversales (d), (f)]

I. Contexte

L'AFT est produit depuis 1990, financé par le Compte spécial pour les projets et plus récemment par l'intermédiaire du Fonds du Partenariat de Bali en vertu de programmes de travail bisannuels de l'OIBT.

II. Description

L'activité permettra la production et la distribution de 4 numéros d'AFT en trois langues de travail de l'OIBT, en 2010 et en 2011. Chaque numéro de l'AFT sera distribué à une liste de diffusion comptant 15 000 personnes au total et sera également mis en ligne sur le site Web de l'OIBT.

III. Résultats attendus

Huit numéros d'AFT dans les trois langues de travail de l'OIBT dans la version imprimée et en version électronique

IV. Pays cibles	Monde
V. Durée et calendrier	24 mois
VI. Budget	\$ 1 000 000

Activité n° 2

PRENDRE EN COMPTE LES CONSEILS DU GROUPE CONSULTATIF SUR LE COMMERCE (TAG) ET DU GROUPE CONSULTATIF DE LA SOCIÉTÉ CIVILE (GCSC) ET FACILITER L'IMPLICATION DE CES GROUPES

(B) ENCOURAGER LA PARTICIPATION DES MEMBRES DU TAG ET DU GCSC AUX SESSIONS DU CONSEIL

*[Décisions 9 (XXVIII), 2 (XXXII) du CIBT]
[Plan d'action OIBT 2008-2011, Action transversale (p)]*

I. Contexte

Depuis la création officielle du Groupe consultatif sur le commerce (TAG) et du Groupe consultatif de la société civile (GCSC) en 1999 et 2002 respectivement, l'OIBT a considérablement bénéficié de ces groupes consultatifs qui lui ont dispensé leurs avis et mis à contribution leur expertise et leurs divers apports dans le cadre de leur participation aux sessions du CIBT et de ses comités ainsi que dans la mise en œuvre de projets, avant-projets et activités de l'OIBT. Les contributions de ces groupes consultatifs, en particulier dans les sessions du CIBT, peuvent encore être améliorées si la participation adéquate des représentants de ces groupes est facilitée et assistée.

II. Description

Cette activité vise à encourager la participation active et significative de membres sélectionnés du TAG et du GCSC aux sessions du CIBT en leur apportant un soutien financier couvrant leurs frais de voyage et leurs indemnités journalières de subsistance et devant ainsi leur permettre d'assister aux sessions du CIBT. La sélection des membres du TAG et GCSC devant bénéficier d'une aide de l'OIBT sera confiée au Directeur exécutif en fonction des recommandations formulées par les coordonnateurs du TAG et du GCSC., en prenant en compte le nécessaire équilibre entre producteurs et consommateurs, et la nécessité de s'assurer d'une participation équilibrée et de l'efficacité de ces groupes consultatifs.

III. Résultats attendus

- a) Participation adéquate et plus effective des membres du TAG et du GCSC aux sessions du CIBT ;
- b) Amélioration de la qualité des décisions et délibérations du CIBT ; et
- c) Efficience et efficacité globales du CIBT et de l'OIBT renforcées.

IV. Pays cibles Pays membres de l'OIBT

V. Durée et calendrier 24 mois

VI. Budget US \$ 80 000

Activité n° 3

**RENFORCEMENT DU TRAVAIL DE RELATIONS PUBLIQUES, DE SENSIBILISATION ET DE
VULGARISATION DESTINÉ À MIEUX FAIRE CONNAÎTRE LA REALISATION DES OBJECTIFS DE
L'ORGANISATION**

[AIBT de 1994, Article 1]

[AIBT de 2006, Article 1]

[Plan d'action OIBT pour 2008-2011, actions transversales (d), (f)]

I. Contexte

L'OIBT est engagée dans un éventail d'activités au niveau mondial dont les résultats doivent être largement diffusés en vue de favoriser chez les différentes parties prenantes la compréhension du travail de l'Organisation et celle de ses objectifs.

II. Description

Cette activité permettra au secrétariat d'effectuer un éventail d'activités de relations publiques et de sensibilisation. Celles-ci comprendront l'organisation de manifestations parallèles et de stands lors d'importantes rencontres ayant les forêts pour thème ; la publication d'un certain nombre d'études en usant des reliquats budgétaires de certaines activités ; la publication du rapport annuel de l'Organisation ; la poursuite des améliorations à apporter au site Web de l'OIBT ; l'enrichissement des archives photographiques de l'OIBT, l'élaboration d'affiches et d'autres matériaux de communication et sensibilisation et d'autres initiatives spéciales, éventuellement en collaboration avec les partenaires concernés.

III. Résultats attendus

- a) Au moins 4 nouveaux numéros de la série technique ou d'autres publications officielles ;
- b) Manifestations parallèles et kiosques d'information lors de rencontres pertinentes ;
- c) Mise à jour et amélioration régulières du site Web dans les trois langues de travail ainsi qu'en japonais ;
- d) Rapports annuels de l'OIBT pour 2010-2011 ;
- e) Enrichissement des stocks de photo, et
- f) Divers matériaux de communication et sensibilisation (brochures, affiches, calendriers, sacs, dépliants, etc.).

IV. Pays cibles	Monde
V. Durée et calendrier	24 mois
VI. Budget	US \$ 350 000

Activité n°5 (a)

CONTINUER DE FAIRE LE NECESSAIRE POUR ASSURER LA COOPERATION ET LA CONCERTATION ENTRE L'OIBT ET LE PARTENARIAT DE COLLABORATION SUR LES FORETS (PCF) ET PRETER SON APPUI AU FORUM DES NATIONS UNIES SUR LES FORETS (FNUF) AINSI QU'A D'AUTRES ORGANISATIONS, INSTITUTIONS ET INITIATIVES INTERNATIONALES ET REGIONALES PERTINENTES

(A) MAINTENIR LE DETACHEMENT D'UN FONCTIONNAIRE DE HAUT NIVEAU AU SECRETARIAT DU FNUF AU COURS DE LA PERIODE BIENNALE ET EXAMINER A DATES REGULIERES L'EFFICACITE DE CE DETACHEMENT.

[AIBT, 1994, Article 14]

[AIBT de 2006, Article 15]

[Décision 7 (XXX) du CIBT]

[Plan d'action OIBT 2008-2011, Action transversale (o)]

I. Contexte

En tant que membre fondateur du PCF, l'OIBT a établi, maintenu et renforcé sa coopération avec le Forum depuis sa création en 2000. Une des activités importantes qui reflète la poursuite de la coopération entre l'OIBT et le FNUF est la pratique du détachement d'un fonctionnaire de l'OIBT principal auprès du secrétariat du FNUF. Le but principal de ce détachement est d'assurer que les perspectives des forêts tropicales et de la filière bois sont correctement présentées dans la documentation et délibérations des questions forestières par le FNUF, sachant que dans la plupart, sinon la totalité, de ces questions, les forêts et les bois des tropiques occupent une position centrale. Ce détachement sert aussi à rehausser le rôle de l'OIBT dans les enceintes régionales et internationales pertinentes comme le souhaite le CIBT, à élargir le rayonnement de l'OIBT et son interaction avec les organismes et acteurs au niveau international et régional, à maintenir l'OIBT en prise avec les grands dossiers actuels et à lui permettre d'y intervenir, à être tenue au fait de l'état actuel des savoirs, des démarches et initiatives relatives aux forêts, à aider à l'exécution de certains travaux, programmes et activités de l'OIBT qui requièrent une collaboration et un partenariat avec les organismes, parties et acteurs compétents, et enfin à augmenter ses synergies, efficacité et l'efficacité grâce à la coopération, la collaboration, la coordination, l'échange d'expériences et la mise en commun des ressources et connaissances spécialisées.

II. Description

Le haut fonctionnaire est détaché de l'OIBT afin de remplir des fonctions au sein du secrétariat du FNUF. Le fonctionnaire sera placé sous l'autorité hiérarchique du directeur du secrétariat du FNUF, mais il fera également rapport et se maintiendra en liaison avec le Directeur exécutif de l'OIBT à qui il rendra compte de l'évolution des travaux et activités du FNUF et autres enceintes y afférentes. Plus précisément, le cahier des charges de sa mission est le suivant :

- a) Aider le Directeur du secrétariat du FNUF comme indiqué, en particulier dans les divers domaines liés aux activités et au mandat de l'OIBT ;
- b) Présenter un rapport tous les six mois au Directeur exécutif de l'OIBT sur les évolutions et progrès dans le dialogue international sur la foresterie dans le cadre du FNUF, avec des recommandations sur le renforcement du rôle de l'OIBT et un appui à toute initiative pertinente, si nécessaire ;
- c) Visites au secrétariat de l'OIBT pour consultations ou afin d'assister à des réunions connexes de l'OIBT et y présenter des communications lorsqu'il y a lieu.

III. Résultats attendus

- a) Prorogation de la représentation de l'OIBT au secrétariat du FNUF ;
- b) Coopération entre l'OIBT et le FNUF maintenue et renforcée ;
- c) Extension du rayonnement, de la communication et de l'interaction de l'OIBT au niveau international et régional étendus ;
- d) Perspective des forêts tropicales et du bois présentée de façon adéquate dans les dossiers et délibérations du FNUF ;
- e) L'OIBT mieux au fait des nouvelles problématiques forestières et davantage sensible à l'évolution des dossiers touchant les forêts aux échelons international et régional ;
- f) Efficacité et efficacité plus grande des travaux de l'OIBT qui exigent une collaboration élargie au niveau international.

IV. Pays cibles	Monde
V. Durée et calendrier	24 mois
VI. Budget	US \$ 500 000

Activité n°5 (b)

CONTINUER DE FAIRE LE NECESSAIRE POUR ASSURER LA COOPERATION ET LA CONCERTATION ENTRE L'OIBT ET LE PARTENARIAT DE COLLABORATION SUR LES FORETS (PCF) ET PRETER SON APPUI AU FORUM DES NATIONS UNIES SUR LES FORETS (FNUF) AINSI QU'A D'AUTRES ORGANISATIONS, INSTITUTIONS ET INITIATIVES INTERNATIONALES ET REGIONALES PERTINENTES

(B) PARTICIPER A DES EVENEMENTS ET DES ACTIVITES POUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'ANNEE INTERNATIONALE DES FORETS (AIF) 2011 ET LES CO-PARRAINER

*[AIBT, 1994, Article 14] ; [AIBT de 2006, Article 15] ; [Décision 7 (XXX) du CIBT]
[Plan d'action OIBT 2008-2011, Action transversale (o)]*

I. Contexte

Le 20 Décembre 2006, l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies à sa soixante et unième session a adopté la résolution 61/193 proclamant l'année 2011 Année internationale des forêts (AIF). Le but principal de l'AIF est de susciter une prise de conscience à tous les niveaux en vue d'augmenter les efforts vers la gestion durable, la conservation et le développement de tous les types de forêts au bénéfice des générations présentes et futures.

À cet égard, le secrétariat du FNUF servira de point focal pour la mise en œuvre de l'AIF, en collaboration avec les gouvernements, le PCF et d'autres organisations, processus et groupes. Ces entités ont été appelées à accompagner la mise en œuvre de AIF grâce à des activités spécifiques définies pour cet événement et en reliant leurs activités relatives à l'AIF. Une page dédiée à l'AIF a été créée à l'intérieur du site Web du FNUF.

II. Description

L'AIF offre à l'OIBT une opportunité stratégique de présenter ses travaux et réalisations dans la poursuite de son objectif premier consistant à promouvoir l'expansion et la diversification du commerce international des bois tropicaux provenant de forêts gérées et exploitées légalement et la gestion durable des forêts productrices de bois tropicaux. Cette activité entrant dans ce cadre stratégique a pour but de permettre à l'OIBT se s'impliquer dans la planification et la mise en œuvre de certaines des séries de manifestations et d'activités entrant dans le cadre de l'AIF devant être définies en temps utile par le secrétariat du FNUF en collaboration avec le PCF dont l'OIBT est membre.

OIBT assurera la liaison avec le secrétariat du FNUF, qui sert également au PCF dans la planification et l'exécution d'une série d'événements et d'activités spécifiquement conçues à l'occasion de l'AIF. En temps voulu, l'OIBT identifiera et choisira les manifestations et activités qu'elle a coparrainées et qu'elle contribuera à animer.

III. Résultats attendus

- a) Implication et participation de l'OIBT à l'AIF garanties.
- b) Travaux et réalisations de l'OIBT effectivement mis en exergue dans les activités entrant dans le cadre de l'AIF.
- c) Coopération et collaboration de l'OIBT avec le FNUF et le PCF renforcée.
- d) Élargissement du rayonnement, de la communication et de l'interaction de l'OIBT au niveau international.

IV. Pays cibles	Monde
V. Durée et calendrier	12 mois en 2011
VI. Budget	US \$ 150 000

Activité n°5 (c)

CONTINUER DE FAIRE LE NECESSAIRE POUR ASSURER LA COOPERATION ET LA CONCERTATION ENTRE L'OIBT ET LE PARTENARIAT DE COLLABORATION SUR LES FORETS (PCF) ET PRETER SON APPUI AU FORUM DES NATIONS UNIES SUR LES FORETS (FNUF) AINSI QU'A D'AUTRES ORGANISATIONS, INSTITUTIONS ET INITIATIVES INTERNATIONALES ET REGIONALES PERTINENTES

(C) CONTINUER A SOUTENIR LA PARTICIPATION DE L'OIBT ET SA CONTRIBUTION AU TRAVAIL DE COLLABORATION AVEC L'IUFRO

[AIBT, 1994, Article 14]

[AIBT de 2006, Article 15]

[Décision 7 (XXX) du CIBT]

[Plan d'action OIBT 2008-2011, Action transversale (o)]

I. Contexte

Au fil des ans l'OIBT et l'IUFRO ont coopéré et collaboré dans des domaines d'intérêt mutuel. La coopération entre les deux organisations a été officialisée et cimentée à la suite de la signature d'un protocole d'accord « chapeautant » ces liens le 29 Septembre 2007 et qui vise à renforcer la coopération et le partenariat entre les deux organisations à travers une collaboration conjointe dans le cadre de la gestion durable et de la conservation des ressources naturelles, en particulier celles des forêts.

Au cours des trois dernières années, dans le cadre de ses Programmes de travail biennaux 2006-2007 et 2008-2009, l'OIBT a octroyé à l'IUFRO un financement en faveur du développement et de l'expansion dans les pays en développement membres de l'OIBT du *Service mondial d'information forestière* (SMIF), initiative conjointe dans le cadre du PCF dont l'OIBT et l'IUFRO sont toutes deux membres.

II. Description

Conformément au protocole d'accord et en s'appuyant sur les acquis et les éléments de la coopération actuelle entre les organisations, cette activité politique de stratégie subsidiaire vise à renforcer la capacité des pays membres producteurs de l'OIBT à produire de nouvelles informations scientifiques sur la REDD et la valorisation des services environnementaux dans les forêts tropicales d'Afrique. Les objectifs de ce travail de collaboration sont les suivants :

- a) Soutien à la constitution de réseaux thématiques entre spécialistes des sciences forestières du Réseau de recherche forestière en Afrique sub-saharienne (FORNESSA) pour produire des publications scientifiques de valeur dans le domaine de la REDD et des services environnementaux des forêts tropicales ;
- b) Aider le FORNESSA à communiquer les résultats scientifiques aux décideurs et aux parties prenantes principalement par le biais du Service d'information FORNESSA (Fornis) à plateforme Internet ; et
- c) Aider à renforcer les capacités des spécialistes des sciences forestières en Afrique dans la mise en réseau et la coopération en matière de recherche par la réunion d'un atelier de formation d'une semaine qui se tiendra en conjonction avec le 13e Congrès mondial de l'IUFRO à Séoul, Rép. de Corée du Sud en août 2010.

III. Résultats attendus

- a) Bilan exhaustif des connaissances sur les services environnementaux, y compris la REDD, réalisé grâce à des réseaux thématiques ;
- b) Les résultats de recherche diffusés par l'intermédiaire du FORNIS mis à niveau ;
- c) Scientifiques sélectionnés dans les pays membres de l'OIBT en Afrique formés à la constitution et au fonctionnement de réseaux thématiques et interagissant sur les résultats de recherche relatifs au changement climatique, aux services environnementaux et questions connexes ;
- d) Poursuite du renforcement de la coopération entre l'OIBT et l'IUFRO.

IV. Pays cibles Pays membres de l'OIBT en Afrique

V. Durée et calendrier 24 mois

VI. Budget US \$ 100 000

Activité n°5(d)

CONTINUER DE FAIRE LE NECESSAIRE POUR ASSURER LA COOPERATION ET LA CONCERTATION ENTRE L'OIBT ET LE PARTENARIAT DE COLLABORATION SUR LES FORETS (PCF) ET PRETER SON APPUI AU FORUM DES NATIONS UNIES SUR LES FORETS (FNUF) AINSI QU'A D'AUTRES ORGANISATIONS, INSTITUTIONS ET INITIATIVES INTERNATIONALES ET REGIONALES PERTINENTES

(D) ATELIER SUR LA GOUVERNANCE FORESTIERE, LA DECENTRALISATION ET LA REDD EN AMERIQUE LATINE

(MEXIQUE, AOUT 2010)

[AIBT de 1994, Article 14]

[AIBT de 2006, Article 15]

[Décision 7 (XXX) du CIBT]

[Plan d'action OIBT 2008-2011, Action transversale (o)]

I. Contexte

En 2004, l'OIBT, la Suisse et l'Indonésie ont organisé conjointement l'Atelier d'Interlaken sur la décentralisation dans la foresterie en tant qu'initiative de pays à l'appui du Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF). Le but de cet atelier était de saisir la situation globale dans l'interaction entre la gouvernance des forêts et la décentralisation. L'atelier d'Interlaken a été suivi d'ateliers régionaux sur la gouvernance des forêts et la décentralisation en Asie et dans le Pacifique (Yogyakarta, Indonésie, 2006) et en Afrique (Durban, Afrique du Sud, 2008).

L'Atelier du Mexique, qui sera également organisé dans le cadre de l'initiative d'un pays à l'appui du FNUF, servira le chapitre latino-américain de cette série de discussions sur la décentralisation et la gouvernance forestière. Ces ateliers comportent un double objectif. Chaque atelier accorde une attention particulière aux réalités régionales. La série d'ateliers vise également à améliorer notre compréhension de la façon dont la décentralisation et de plus vastes réformes de la gouvernance des forêts contribuent à la gestion durable des forêts (GDF), ainsi qu'à l'amélioration des conditions de vie des populations qui dépendent des forêts. Au Mexique, une étude des spécificités latino-américaines fournira une perspective régionale et tirera parti des acquis d'autres régions et ateliers antérieurs. En outre, avec l'intérêt croissant que suscite le rôle que jouent les forêts dans le changement climatique, les discussions des ateliers d'Amérique latine seront également l'occasion de se pencher sur les liens entre la gouvernance forestière, la GDF et le rôle croissant des forêts dans l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à leurs effets.

Parmi les participants figureront les gouvernements (tant au niveau central qu'à celui des collectivités territoriales), des ONG environnementales et de développement et des représentants de collectivités locales et de populations autochtones, des représentants du secteur privé, des organisations régionales et autres parties prenantes compétentes de l'Amérique latine et d'autres régions, des organismes mondiaux tels que le FNUF, l'OIBT, FAO, UNFCCC, et des représentants des gouvernements de l'Indonésie, d'Afrique du Sud, de l'Inde, de la Russie et de la Chine.

La conférence est organisée par la Comisión Nacional Forestal (CONAFOR), l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) du gouvernement helvétique, le Centre de recherche forestière internationale (CIFOR), Intercooperation, la Fondation suisse pour le développement et la coopération internationale, le DFID, le FNUF et l'OIBT. Le budget total est de US \$ 565,000 auquel l'OIBT devrait contribuer à hauteur de US \$ 60 000. La contribution de l'OIBT est destinée à faire en sorte que l'expérience de l'OIBT soit intégrée dans les travaux de l'atelier et à permettre la prise en charge financière d'un certain nombre de participants de pays membres de l'OIBT pour qu'ils puissent assister à l'atelier.

I. Description

L'atelier contribuera à une meilleure compréhension au niveau mondial de la gouvernance forestière, de la GDF et de la réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation forestière (REDD). Il est escompté des résultats de l'atelier de Mexico qu'ils alimentent directement la quarante-sixième session du CIBT et la neuvième session du FNUF.

Plusieurs facteurs rendent les débats sur des relations entre la GDF, la gouvernance forestière, la REDD et les moyens de subsistance particulièrement pertinents. Les forêts d'Amérique latine assurent un habitat à de millions de personnes qui dépendent directement des ressources forestières pour leur subsistance. Les taux de déforestation actuels et les facteurs externes qui en précipitent l'évolution privent ces populations de la

principale ressource dont ils dépendent. Dans le même temps et dans de nombreux endroits, la déforestation et la dégradation des forêts sont motivées par la pauvreté ; en effet les populations pauvres modifient l'affectation des sols à la recherche d'une amélioration de leurs conditions de vie. L'état de la gouvernance forestière permettront de déterminer si les stratégies REDD, les projets et programmes peuvent réaliser leur potentiel afin de préserver les forêts et atténuer leur dégradation. Ces conditions détermineront également si la REDD peut apporter des avantages réels aux populations pauvres qui dépendent des forêts et qui, souvent, leur sert déjà de moyen traditionnel de sauvegarde ou si, au contraire, ces avantages potentiels sont canalisées vers d'autres acteurs.

II. Résultats attendus

L'atelier permettra:

- a) d'identifier les tendances, de faciliter le partage d'expériences et de distiller les enseignements tirés de la GDF, de la gouvernance des forêts et de la décentralisation;
- b) d'explorer les synergies avec les nouvelles stratégies REDD/ REDD + et la GFD;
- c) d'identifier les opportunités et les menaces qui pèsent sur les moyens de subsistance et les populations pauvres;
- d) d'informer la 46e session du CIBT et la neuvième session du FNUF, et
- e) d'informer les discussions pré-2012 sur la REDD / REDD + et sa structure post-2012.

IV. Pays visés	Amérique latine et Caraïbes
V. Durée & calendrier	9 mois, 1 mars 2010 - 30 Novembre 2010
VI. Le budget	US \$ 60 000

Activité n° 6

**EFFECTUER DES ÉTUDES EN COLLABORATION AVEC LES PARTENAIRES CONCERNÉS
CONSISTANT À PASSER EN REVUE LES ACQUIS ET RÉALISATIONS EN MATIÈRE DE GESTION
DURABLE DES FORÊTS PRODUCTRICES DE BOIS D'ŒUVRE**

[AIBT de 1994, Article 29(3)]

[AIBT de 2006, Article 28(4a)]

[Plan d'action de l'OIBT 2008-2011, Action transversale (g)]

I. Contexte

L'OIBT a publié son premier rapport AFD Tropical en 2005. Le PTB 2008-09 a affecté des fonds pour mettre à jour ou réviser le rapport de 2010.

II. Description

Cette activité a besoin d'un financement pour le rapport AFD Tropical 2010 activity devant s'ajouter à celui inscrit au PTB 2008-2009. Les fonds supplémentaires seront affectés à la traduction et au défraiement des coûts de production du rapport; ils permettront également de maintenir sous contrat des consultants en relations publiques qui fourniront une assistance à son lancement fin 2010. Cette activité aura lieu en 2010, principalement au cours du second semestre.

III. Résultats attendus

- a) Rapport AFD Tropical dans les trois langues de l'OIBT; et
- b) Campagne publicitaire et lancement de l'événement.

IV. Pays visés Pays membres de l'OIBT

V. Durée & calendrier 12 mois en 2010

VI. Budget US\$ 100 000

Activité n°7

**POURSUIVRE LE SUIVI DES PROGRÈS DANS L'APPLICATION DES CRITÈRES ET INDICATEURS DE
L'AMÉNAGEMENT FORESTIER DURABLE**

[AIBT de 1994, Article 1 (j), (m)]
[AIBT de 2006, Article 1 (i), (l), (p)]
[Décisions 3 (XXVI), 5 (XXX), 9 (XXX), 4 (XXXIV) du CIBT]
[Plan d'action 2008-2011, Action transversale (g)]

I. Contexte

L'OIBT a fourni une assistance limitée aux pays afin de leur permettre de faire rapport sur les progrès vers la gestion durable des forêts, notamment en vue du rapport AFD Tropical de 2010. Les fonds débloqués à cette fin au titre de PTB antérieurs sont pratiquement épuisés.

II. Description

Cette activité a besoin de fonds supplémentaires pour poursuivre l'appui de l'OIBT aux pays membres producteurs leur permettant de rendre compte de l'avancement vers la gestion durable des forêts en structurant leurs rapports à l'aide des critères et indicateurs OIBT. Une aide à concurrence de 10 000 dollars par pays sera fournie pour aider les pays à préparer leurs rapports qui seront utilisés comme source d'information principale pour la confection du rapport 2010 sur la gestion durable et l'aménagement des forêts dans le monde tropical. L'activité aura lieu durant le premier semestre de 2010.

III. Résultats attendus

Au moins 15 rapports nationaux sur les progrès de la GDF, produits et structurés à l'aide des C & I de l'OIBT.

IV. Pays cibles	Pays membres producteurs de l'OIBT
V. Durée et calendrier	6 premiers mois de 2010
VI. Budget	US \$ 150 000

Activité n° 8

**PROGRAMME D'EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT DES FORETS TROPICALES DESTINE A LA
JEUNESSE (CEEP)**

[AIBT de 1994, Article 1]

[AIBT de 2006, Article 1]

[Décision 1 (XLIV) du CIBT]

[Plan d'action OIBT 2008-2011, Action transversale (d)]

I. Contexte

S'agissant du rôle de l'éducation dans les questions environnementales, les dirigeants du G8 ont conclu en ces termes : « Nous devons donner aux jeunes un espoir dans l'avenir et fournir un contexte positif pour la promotion des citoyens actifs, capables de construire un avenir plus juste et plus durable, apportant une meilleure qualité de vie pour tous ».

Les jeunes se montrent en général ouverts au changement et aux idées nouvelles, et la résolution des problèmes d'environnement nécessite des changements d'attitude, de comportement et de valeurs. Bien que l'éducation environnementale n'ait pas été jusqu'ici une préoccupation majeure de l'OIBT, elle devrait être considérée comme indispensable et mériter l'attention de l'Organisation.

Les programmes actuels d'éducation environnementale et leurs matériaux pédagogiques n'accordent pas aux forêts tropicales la place qu'elles méritent, et les éléments qu'ils présentent sur ce sujet pèchent souvent par manque d'exactitude ou d'actualité. Il s'agit donc là d'un créneau qui demande à être rempli par l'OIBT et son programme d'éducation à l'environnement orienté sur les forêts tropicales. La contribution de l'OIBT à l'éducation environnementale doit s'inscrire en complément des dispositifs existant et épauler les lignes directrices et matériaux préexistants en fournissant des informations et une expérience ressenties comme nécessaires.

À la quarante-quatrième session du CIBT, a été présentée la proposition du Directeur exécutif au Conseil d'envisager la création du CEEP. Le Conseil a unanimement approuvé la proposition.

Depuis que le secrétariat a réuni les premiers fonds devant permettre le lancement du CEEP, la Conférence sur l'éducation environnementale dans le cadre du CEEP a été convoquée à Yokohama le 10 Juillet 2009 avec la participation de 800 étudiants de 40 pays. Ont participé à cette conférence le Prince héritier et la Princesse du Japon et d'autres dignitaires de haut rang dont le maire de la ville de Yokohama. Les activités mentionnées dans le PTB 2010-2011 font partie des deuxième et troisième années du programme CEEP.

II. Description

Ce programme est conçu pour des étudiants de zones rurales et urbaines du monde entier. Le programme souligne l'importance des forêts dans le contexte du changement climatique. Il prévoit la tenue d'une conférence sur l'éducation environnementale, la création de matériaux pédagogiques supplémentaires, celle de forêts école, la constitution d'un réseau d'apprenants, la tenue de camps pédagogiques et l'envoi de conférenciers. Ce programme est appelé à combler les lacunes des contenus éducatifs sur les forêts.

III. Résultats attendus

- a) Prise de conscience suscitée chez les élèves et jeunes étudiants, et désir de s'engager à trouver des solutions et à apporter des réponses aux questions liées à la gestion durable des forêts et à l'environnement.
- b) Aider les jeunes étudiants à adopter des attitudes et des actions fondées sur l'analyse et l'évaluation des informations disponibles.

IV. Pays cibles Pays membres de l'OIBT

V. Durée et calendrier 24 mois

VI. Budget US \$ 300 000

Activity n° 10

**EN COOPÉRATION AVEC LES ORGANISMES COMPÉTENTS, CONTINUER D'ÉTUDE LES
IMPLICATIONS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE POUR LES FORÊTS TROPICALES ET LA
CONTRIBUTION DES FORÊTS TROPICALES À L'ATTÉNUATION DES EFFETS DU CHANGEMENT
CLIMATIQUE**

[AIBT de 1994, Article 1 (f)]

[AIBT de 2006, Article 1 (f), (p)]

[Décision 1 (XXXVIII) du CIBT]

[Plan d'action OIBT 2008-2011, Actions transversales (c), (o)]

I. Contexte

Le rôle de la gestion durable des forêts dans l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à leurs effets est de plus en plus reconnu au niveau international. Dans le cadre de la gestion durable des forêts, la mise en œuvre de mesures centrées sur la forêt réclamera des stratégies intégrées à l'échelon national recourant à la concertation multi-acteurs. À l'appui de l'élaboration d'orientations visant l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à leurs effets, le Plan d'action OIBT 2008-2011 mentionne la nécessité d'observer les effets possibles de la gestion des ressources forestières de base sur l'évolution du climat et de veiller à la pertinence et à l'adéquation des orientations développées. Le Plan d'action de l'OIBT met également en lumière la nécessité de favoriser une compréhension des conséquences que produit la réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation forestière (REDD) sur la mise en valeur des forêts tropicales. À cet égard, le Conseil, à sa quarante-quatrième session, a adopté le Programme thématique sur la réduction du déboisement et la dégradation des forêts et la valorisation des services environnementaux (REDD) en prenant en compte, entre autres, les points suivants :

- L'OIBT s'est engagée en faveur de la gestion durable des forêts tropicales (GDF). Les stratégies d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à leurs effets reposant sur les forêts constituent une partie intégrante de la GDF dans les pays membres producteurs de l'OIBT. Celles-ci concernent les forêts de protection (conservation) comme les forêts de production ;
- La majeure partie des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts dans les pays en développement ont lieu dans des pays forestiers tropicaux membres de l'OIBT. Quinze des 33 pays membres producteurs de l'OIBT ont représenté à eux seuls plus de 70% des quelque 12 millions d'hectares de déboisement annuel dans le monde tropical au cours de la période 2000-2005. Une longue tradition de collaboration avec ces pays confère à l'OIBT un poids considérable sur les principaux facteurs agissant dans la déforestation et la dégradation des forêts. En outre, l'OIBT offre une plateforme de débat véritable pour les importantes questions liées à la dégradation des forêts parmi les principaux pays producteurs et consommateurs de bois tropicaux et des autres produits et services rendus par les forêts tropicales, et
- La démarche de l'OIBT articulée sur des projets, tant au niveau national que local, confère à l'Organisation une expérience précieuse pour l'évaluation des conditions dans lesquelles la déforestation et la dégradation des forêts peuvent être freinées.

Pour devenir à même d'abaisser de manière sensible leurs taux de déboisement et de dégradation des forêts, les pays devront s'attaquer aux carences des politiques publiques, de la gouvernance et des marchés qui sont directement responsables des changements intervenant dans l'occupation des sols et de l'exploitation non pérennisable des ressources forestières. Ces activités correspondent aux objectifs fondamentaux de l'OIBT.

II. Description

Un soutien de l'OIBT est nécessaire pour continuer d'aider les membres à mettre en œuvre la gestion durable des forêts comme réponse intégrée du secteur forestier au changement climatique, et garantir une participation organisée dans le débat mondial sur le rôle des forêts tropicales dans l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à leurs effets. Les activités à développer sont les suivantes :

- a) Promouvoir le rôle de la gestion durable des forêts en zones tropicales dans l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à leurs effets à travers les grands forums régionaux et internationaux ;
- b) Créer une plate-forme webmatique d'information et produire un numéro d'AFT sur les forêts tropicales et la REDD+ afin de maintenir informés l'OIBT et le grand public sur le rôle des forêts tropicales dans les problématiques du changement climatique ;
- c) Poursuite de la participation aux initiatives connexes au PCF touchant les forêts et le changement climatique, en mettant en avant les perspectives et intérêts de la foresterie tropicale ;
- d) Présence aux réunions de la CCNUCC, où les forêts tropicales seront portées au débat, et à

- l'organisation d'une manifestation parallèle aux 16^e et 17^e CdP de la CCNUCC ;
- e) Faciliter la participation des pays membres producteurs de l'OIBT à des manifestations où le thème des forêts et du changement climatique figureront en bonne place dans l'ordre du jour, afin de s'assurer que les pays membres producteurs de l'OIBT sont bien informés et participent activement, et bénéficient de toutes incitations possibles à la gestion durable des forêts dans les régions tropicales, et
 - f) Communication au CIBT, en ses quarante-sixième et quarante-septième sessions, l'informant de l'avancement du débat sur les forêts tropicales dont la CCNUCC est le lieu.

III. Résultats attendus

- a) Les pays membres producteurs de l'OIBT rendus informés et appuyés dans leurs initiatives consistant à lier la gestion durable des forêts et les changements climatiques, y compris par l'élaboration de projets et le remaniement de politiques publiques ;
- b) Documentation et données statistiques sur les forêts tropicales et les changements climatiques disponibles et régulièrement mises à jour dans la page web de l'OIBT et ses autres véhicules de communications, y compris *Actualités des forêts tropicales*.
- c) Document du CIBT traitant de *L'évolution des débats de la CCNUCC et du GIEC sur la réduction des émissions issues de la dégradation des forêts et du déboisement et implications pour les forêts tropicales et les producteurs de bois tropicaux* mis à jour à l'attention des quarante-sixième et quarante-septième sessions du CIBT ;
- d) Le rôle de la GDF dans le monde tropical débattu et faisant l'objet d'une diffusion dans les enceintes internationales pertinentes, notamment aux Conférences des Parties à la CCNUCC, par le biais de sessions d'information adaptées à l'événement ;
- e) Participation active de l'OIBT aux initiatives PCF liées aux forêts et aux changements climatiques, notamment l'initiative sur la mesure et l'évaluation de la dégradation des forêts ;

IV. Pays cibles Pays membres de l'OIBT

V. Durée et calendrier 24 mois

VI. Budget US \$ 275 000

Activité n° 30

COLLABORER AVEC LE GROUPE CONSULTATIF SUR LE COMMERCE (TAG) À L'ORGANISATION ET À LA TENUE, DURANT LES SESSIONS DU CIBT EN 2010 ET 2011, DE LA DISCUSSION ANNUELLE OIBT SUR LE MARCHÉ PORTANT SUR LE COMMERCE MONDIAL DES BOIS TROPICAUX.

[AIBT de 1994, Article 1 (e), (h), Article 27 (1)]

[AIBT de 2006, Article 1 (e), (h)]

[Plan d'action OIBT 2008-2011, Résultat escompté 3 (B)]

I. Contexte

La Discussion annuelle OIBT sur le marché est un forum annuel au service du dialogue international sur un thème choisi du commerce international des bois tropicaux. L'événement est important pour les délégués des pays membres de l'OIBT et les représentants de la profession car il leur permet de débattre et de délibérer de dossiers de politiques commerciales, parfois complexes, auxquels se trouvent confrontés les producteurs et négociants de bois tropicaux et produits dérivés. Cette activité stratégique renforce l'événement en permettant à des acteurs clé de ces dossiers de produire des allocutions liminaires à ces séances.

II. Description

Le thème de cette discussion annuelle OIBT est arrêté par le Groupe consultatif sur le commerce (TAG) en concertation avec le Directeur exécutif au cours de la session du CIBT qui précède la rencontre. Celle-ci est coordonnée par le secrétariat et le Groupe consultatif sur le commerce (TAG), en consultation avec les autres spécialistes concernés, et donne lieu à une séance conjointe des comités techniques. Les conférenciers principaux seront sélectionnés et invités par le Directeur exécutif en concertation avec le coordonnateur du TAG ; et l'OIBT leur octroiera une aide financière couvrant leurs frais de déplacement et incluant une allocation journalière.

III. Résultats attendus

- a) Renforcement de la qualité des allocutions liminaires présentées à l'OIBT lors de la discussion annuelle sur le marché ;
- b) Questions intéressant le commerce international des bois tropicaux identifiées, ventilées et débattues avec recommandations appropriées à l'intention des pays membres de l'OIBT, des branches commerciale et industrielle de la profession et d'autres intéressés, et
- c) Meilleures qualité et pertinence de la discussion annuelle de l'OIBT sur le marché.

IV. Pays cibles Pays membres de l'OIBT

V. Durée et calendrier 24 mois

VI. Budget US \$ 100 000

Activité No. 32

FAVORISER L'ÉQUITÉ ENTRE LES SEXES EN MATIÈRE DE GESTION DES FORÊTS ET D'ENTREPRISE FORESTIÈRE

[AIBT de 2006, Article 1 (c), (j), (r)]
[Plan d'action 2008-2011, Résultat escompté 5 (A), (F)]

I. Contexte

La conférence internationale sur les régimes fonciers appliqués aux forêts, la gouvernance et les entreprises forestières, qui s'est tenue à Yaoundé (Cameroun) en mai 2009, a reconnu comme enjeu majeur pour la gestion forestière durable, la nécessité de reconnaître et d'aborder les dimensions sexospécifiques des régimes fonciers. Les femmes dans le secteur forestier se trouvent en effet face à des défis particuliers causés par leur privation de propriété foncière, le manque d'accès aux financements, aux marchés et aux technologies, des lois qui leur sont défavorables en matière d'usufruit et de propriété, et un manque d'informations sur les législations et règlements. La Conférence a prié l'OIBT de mettre au point un programme destiné à promouvoir l'équité entre les sexes en matière de régimes fonciers appliqués aux forêts et aux entreprises forestières, en visant à un partage équitable des compétences et avantages allant dans le sens d'une pérennisation des moyens d'existence.

II. Description

En étroite collaboration avec le Groupe consultatif de la société civile, mis en place par l'OIBT, une étude est proposé qui consistera à :

- a) Évaluer, dans les pays possédant des forêts tropicales, le statut d'équité entre les hommes et les femmes concernant la propriété forestière et les entreprises forestières, pour servir de point de départ à un plus ample dialogue et la recherche d'une meilleure équité dans ce domaine ;
- b) Instaurer un dialogue actif avec les réseaux de soutien de fédérations de productrices forestières et de femmes aménagistes de forêts et intégrer leurs points de vue dans les activités et projets OIBT.

Un consultant international sera recruté qui interviendra conformément au cahier des charges suivant :

- a) Préparer un document de travail attestant le rôle des femmes dans la gestion durable des forêts dans le monde tropical, décrivant le statut d'équité dans les régimes fonciers des forêts tropicales et des entreprises forestières ;
- b) Participer à une réunion d'experts destinée à examiner et valider le document de travail ;
- c) Préparer une note de synthèse destinée à informer les gouvernements sur la problématique de l'équité entre les sexes dans la gestion des forêts et les entreprises forestières.

III. Résultats attendus

Une note de synthèse sur l'équité entre les sexes du point de vue de la gestion des forêts et celle des entreprises forestières dans le monde tropical.

IV. Pays cibles Pays membres de l'OIBT

V. Durée et calendrier 12 mois en 2010

VI. Budget US \$ 120 000

Activité n ° 33

DIFFUSER ET ECHANGER DES INFORMATIONS SUR LES PRODUITS, RESULTATS, RETOMBES ET ENSEIGNEMENTS DEGAGES DES TRAVAUX DE PROJETS DE L'OIBT ET SUR SA CONTRIBUTION A LA GDF ET AU DEVELOPPEMENT DURABLE DANS LES PAYS MEMBRES

*[AIBT de 2006, Article 1 (c), (r)]
[Plan d'action 2008-2011, Action transversale (f)]*

I. Contexte

L'objectif de cette activité est d'organiser des ateliers régionaux en vue de diffuser et d'échanger les résultats, produits, retombées et enseignements dégagés des travaux de projets de l'OIBT et de sa contribution à la gestion durable des forêts et le développement durable dans les pays membres de l'OIBT. Ces ateliers permettront d'échanger des expériences sur la mise en œuvre de la gestion durable des forêts par le biais de projets et activités soutenus par l'OIBT, tels que l'application des C & I au niveau national et à celui des UFA.

II. Description

La tenue d'ateliers régionaux sera une bonne occasion d'échange d'expériences sur différents aspects de la mise en œuvre la GDF dans les pays membres de l'OIBT à travers les modalités suivantes :

- a) Nombre d'ateliers de 3 jours : trois ateliers, un dans chacune des régions OIBT de production de bois tropicaux (Afrique, Asie-Pacifique et Amérique latine) ;
- b) Lieu : dans un pays sélectionné dans chaque région. La sélection prendra en compte : l'étendue des ressources forestières, le nombre de projets OIBT axés sur la gestion durable des forêts et la contribution proposée par le pays à l'organisation de l'atelier ainsi que les moyens et installations de communication, et
- c) Nombre de participants : 40-50, y compris les points de contact OIBT et agences d'exécution de projets OIBT axés sur la gestion durable des forêts. Ces projets seront sélectionnés en prenant en compte les domaines prioritaires suivants :
 - Élaboration des politiques et orientations
 - Exploitation à faible impact
 - Aménagement et inventaires forestiers
 - Participation des populations à la gestion forestière
 - Zones pilotes
 - Réhabilitation des forêts
 - Création de plantations
 - Sylviculture des forêts naturelles
 - Services environnementaux
 - Forêts et changement climatique
 - Forêts de spécialité (mangroves, bambou, rotin, etc.).

Un consultant international sera sélectionné pour assurer la coordination globale et la facilitation des ateliers. Son cahier des charges comprend les tâches spécifiques suivantes :

- a) Préciser, en concertation avec l'OIBT, les critères devant présider à la sélection du pays hôte de l'atelier ;
- b) Mettre au point, en concertation avec l'OIBT, une grille d'évaluation des expériences provenant de projets financés par l'OIBT en vue d'en permettre la comparaison et la discussion ;
- c) Mettre au point, en concertation avec l'OIBT et les points focaux, une structure commune pour les communications nationales et les rapports devant être présentés par les points focaux ainsi que pour les communications qui seront présentées par les agences d'exécution lors de l'atelier ;
- d) Aider les consultants régionaux à la planification et à l'organisation des ateliers régionaux ;
- e) Modérer les ateliers en collaboration avec les consultants régionaux ; et
- f) Fournir au cours des ateliers un aperçu de l'état d'aménagement des forêts tropicales et des défis à relever, notamment en précisant le cadre général d'application d'une gestion durable des forêts et ses liens avec les critères et indicateurs.

Trois consultants régionaux, un de chaque région productrice de bois tropicaux, seront choisis en vue de faciliter l'organisation des ateliers régionaux. Leur cahier des charges comportera les tâches spécifiques suivantes :

- a) En concertation avec le consultant international, les points focaux OIBT nationaux et l'OIBT affinent les critères de sélection des projets qui seront présentés à l'atelier régional ;
- b) Proposer à l'OIBT les projets qui seront présentés à l'atelier régional ;
- c) Aider les agences d'exécution et les points focaux à préparer les communications et les rapports qui seront présentés aux ateliers ;
- d) Aider le pays hôte dans son organisation de l'atelier ;
- e) Aider le consultant international à faciliter l'atelier ;
- f) Préparer le rapport de l'atelier pour soumission à l'OIBT.

III. Résultats attendus

- a) Mise en œuvre de projets et activités OIBT améliorées visant la GDF dans les pays membres grâce à l'échange d'expériences entre les participants aux ateliers régionaux ;
- b) Actes des ateliers régionaux préparés et diffusés par le secrétariat de l'OIBT.

IV. Pays cibles Pays membres de l'OIBT

V. Durée et Calendrier 24 mois

VI. Budget US \$ 300 000

Activité n° 34

METTRE EN EXERGUE LES AMÉLIORATIONS DES TECHNIQUES NOUVELLES APPORTÉES PAR LES PROJETS OIBT

[AIBT de 1994, Article 1 (f), (i), (m)]

[AIBT de 2006, Article 1 (f), (i), (p)]

[Plan d'action OIBT 2008-2011, Action transversale (a)]

I. Contexte

L'OIBT a financé plus de 180 projets dans le domaine de l'industrie forestière pour une valeur totale de 90,4 millions de dollars US. Bon nombre de ces projets ont permis de mener des travaux de recherche-développement approfondis et de mettre au point des techniques améliorées pour les opérations de la filière forêt-bois, qu'il s'agisse des transformations primaires ou secondaires du bois, de l'EFI, de l'augmentation des taux de rendement matière ou de la valorisation des déchets ligneux, des propriétés du bois, des exigences de l'utilisation en bout de chaîne, des essences dites secondaires, de la cueillette et de la transformation des produits forestiers non ligneux ou de la bioénergie.

II. Description

Afin de diffuser largement les résultats de ces projets, et de mettre à la disposition des utilisateurs en bout de chaîne (entreprises forestières, établissements de recherche et d'enseignement, organismes publics, etc.) les informations sur la recherche, la technologie et les améliorations découlant de leur plus ample application, y compris par le développement de politiques appropriées, et la coopération sud-sud, l'OIBT propose de :

- a) Rassembler dans une base de données Internet les informations sur les techniques produites par les projets de l'OIBT menés à bien au cours des 10 dernières années dans les domaines des transformations primaires et secondaires du bois (TPSB) et les essences moins utilisées (LUS) et les rendre disponibles par la voie du site Web actuel ;
- b) Mettre en exergue, dans le cadre d'un salon professionnel du bois, l'utilisation pertinente de techniques ou technologies nouvelles ou améliorées et diffuser auprès des membres producteurs et consommateurs les résultats de recherche et les connaissances disponibles.
- c) Accueillir, en collaboration avec les partenaires concernés, une manifestation collatérale sur le développement de l'industrie et la technologie forestières, en soulignant la contribution de l'OIBT dans ce domaine et la promotion de la coopération Sud-Sud dans le domaine des transferts de technologies.

Un consultant spécialiste des bases de données sera engagé afin de recueillir les informations pertinentes sur les technologies et les recherches développées par les projets de l'OIBT et assurer l'élaboration et la mise en œuvre de la base de données.

III. Résultats attendus

- a) Une base de données webmatique sur les améliorations de la technologie et les progrès de la recherche-développement effectués dans le cadre de projets OIBT touchant les transformations primaires et secondaires du bois et les essences moins utilisées ;
- b) Diffusions de technologies et recherches idoines ; et
- c) Sensibilisation accrue à la coopération Sud-Sud dans le domaine du transfert de technologies touchant les transformations primaires et secondaires et les essences moins utilisées.

IV. Pays cibles Pays membres de l'OIBT

V. Durée et calendrier 24 mois

VI. Budget US \$ 140 000

Activité n° 35

**MESURER L'EFFET DES AIRES DE CONSERVATION, DE PROTECTION ET DES AIRES
TRANSFRONTALIÈRES, ET LEURS LIENS AVEC LA RÉALISATION DE LA GESTION DURABLE DES
FORÊTS**

[AIBT, 1994, Article 1 (l)]

[AIBT de 2006, Article 1 (m), (q), (r)]

[Plan d'action OIBT pour 2008-2011, Actions transversales (e), (f)]

I. Contexte

L'une des stratégies de l'OIBT pour aider à préserver de vastes zones de forêts tropicales passe par la création d'aires de conservation transfrontalières entre au moins deux pays. L'OIBT prévoit le financement de leur administration, de leur entretien et de leur gestion, et dans certains cas, un l'octroi d'un accompagnement aux populations riveraines des réserves destiné à les aider à mettre en place des activités génératrices de revenus ; l'on vise de la sorte à maintenir les aires protégées et à dissuader toutes activités illégales à travers les frontières, tout en assurant un engagement ferme des gouvernements à l'égard de ces domaines. L'OIBT apporte ainsi son soutien à près de 10 millions d'hectares d'aires protégées et contribue ainsi à préserver ces zones écologiquement précieuses.

Compte tenu de l'extrême vulnérabilité aux changements climatiques des forêts tropicales et des populations qui en sont tributaires, il est nécessaire de définir les opportunités et contraintes que l'on rencontre lorsque l'on s'efforce d'augmenter la contribution qu'apportent la conservation et l'utilisation durable des forêts tropicales transfrontières aux mesures d'atténuation des effets climatiques et à l'adaptation à ceux-ci ; l'organisation d'une Conférence internationale sur la conservation de la biodiversité dans les forêts tropicales transfrontières apparaît comme le moyen d'y parvenir. La Conférence proposée s'inscrit dans le sillage de l'atelier international OIBT-UICN sur l'efficacité des aires protégées transfrontalières dans les massifs forestiers tropicaux, qui s'est déroulé du 17 au 21 février 2003 à Ubon Ratchathani en Thaïlande.

II. Description

En étroite coopération avec les organisations internationales, régionales et nationales compétentes, la Conférence sera organisée dans le but de promouvoir la conservation efficace et l'utilisation durable de la biodiversité dans les forêts tropicales transfrontières. À cette fin, la Conférence vise plus particulièrement à :

- a) Évaluer la contribution des forêts tropicales transfrontières à la conservation de la biodiversité, à l'atténuation des changements climatiques et à la lutte contre la pauvreté ;
- b) Identifier les problématiques politiques, administratifs et techniques à l'œuvre dans la conservation de la biodiversité à l'échelle du paysage en vue d'une gestion efficace des aires protégées transfrontalières ;
- c) Augmenter la visibilité des aires protégées transfrontalières, en contribuant à la 10e CdP de la CDB qui aura lieu en octobre 2010 à Nagoya, au Japon par une mise en lumière des principaux enjeux et défis ;
et
- d) Émettre des recommandations visant à améliorer la formulation et la gestion de projets d'aires protégées transfrontalières.

III. Résultats attendus

La Conférence contribuera à faciliter la diffusion et l'échange des résultats, acquis et retombées ainsi que les enseignements dégagés des travaux de projets de l'OIBT dans la conservation de la biodiversité dans les pays membres en mettant en exergue les projets de conservation transfrontières Cameroun/Gabon, Cambodge/Thaïlande, Malaisie/Indonésie, Équateur/Pérou et Bolivie/Pérou.

Elle permettra également la présentation d'expériences des deux autres organisations partenaires que sont l'UICN et la CDB.

Les résultats attendus de cette conférence seront les suivants :

- a) La publication des actes de la conférence (documents, présentations PowerPoint, photos) sur le site Web de l'OIBT et en CD-Rom ;
- b) Les matériaux et les messages à présenter à la 10e CdP de la CDB concernant le rôle des aires protégées transfrontalières dans la conservation des forêts tropicales ;
- c) Recommandations visant à l'amélioration de la coopération et de la gestion de projets d'aires protégées

- transfrontalières ;
- d) Constitution d'un réseau entre le personnel des projets d'aires protégées transfrontalières bénéficiaires d'un soutien de l'OIBT et d'autres experts et intervenants de terrain œuvrant à dans la conservation de la biodiversité.
 - e) Diffusion des conclusions de la conférence lors de la session suivante du CIBT.

IV. Pays cibles Pays membres de l'OIBT

V. Durée et Calendrier 12 mois en 2010

VI. Budget US \$ 300 000

Activité n° 36

FAVORISER L'ACCESSION DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (PME) À DES FINANCEMENTS

[AIBT de 1994, Article 1 (g)]

[AIBT de 2006, Article 1 (g)]

[Plan d'action OIBT 2008-2011, Résultat attendu 1 (A)]

I. Contexte

L'OIBT a organisé, en coopération avec des partenaires concernés dont la FAO, des forums d'investissement d'échelons international, régional et national. Les différentes instances ont conclu que les niveaux actuels de financement dans le secteur des forêts tropicales ne permettraient pas d'assurer la gestion durable des forêts, mais elles ont également souligné les possibilités d'attirer de nouveaux investissements susceptibles d'entrer en résonance avec la GDF et le recul de la pauvreté, pour autant que soient prévues des incitations adaptées et que les conditions requises soient réunies. Une de ces conditions est l'existence de lignes de crédit accessibles aux petites et moyennes entreprises forestières.

II. Description

En collaboration avec les partenaires concernés, prendre des dispositions pour suivre l'une des principales recommandations des forums de l'investissement organisés par l'OIBT, soit la promotion de lignes de crédit accessibles aux PME. Replacer les lignes de crédit dans le contexte plus large des outils financiers à la disposition des producteurs, et noter les lignes de crédit les plus adaptées aux différentes activités de la filière en effectuant une étude sur la mise en place réussie de lignes de crédit pour le secteur forestier en vue d'identifier les facteurs, les politiques et les instruments qui peuvent être utilisés pour multiplier les effets dans d'autres pays en;

- a) organisant une conférence internationale afin de diffuser les résultats de l'étude auprès des gouvernements nationaux, des banques de développement, les banques commerciales et de la filière;
- b) aidant un pays par région, afin de mettre en oeuvre les recommandations de l'étude et d'améliorer sa politique nationale dans le but de promouvoir l'accès des PME au crédit

Un consultant international sera engagé afin de développer l'étude, préparer et faciliter l'atelier international. Afin d'aider les pays producteurs membres de l'OIBT, celle-ci offrira une aide financière devant leur permettre d'engager un consultant national qui examinera les recommandations de l'étude et les adaptera aux conditions locales, se rapprochera des parties prenantes concernées au niveau national (administration centrale, secteur financier, banques de développement et banques commerciales, secteur privé, et propriétaires de forêt) en vue d'identifier et de valider les modifications à apporter aux politiques publiques et aux cadres en vigueur pour établir une ligne de crédit accessible à la GDF, et identifier la feuille de route et les sources de financement.

III. Résultats attendus

- a) Une étude publiée sur les facteurs, les politiques et instruments permettant l'instauration de lignes de crédit accessibles pour le secteur forestier ;
- b) Trois feuilles de route nationales portant sur l'établissement de lignes de crédit accessibles aux PME de la filière forêt-bois.

IV. Pays cibles Pays membres de l'OIBT

V. Durée et calendrier 24 mois

VI. Budget US \$ 150 000

Activité n° 37

**FAVORISER UN COMMERCE INTRA-AFRICAÏN PÉRENNE DES BOIS ET PRODUITS DÉRIVÉS
AFRICAÏNS**

[AIBT de 1994, Article 1 (d), (e), (f), (i), (k)]

[AIBT de 2006, Article 1 (d), (f), (h), (i), (k)]

[Plan d'action OIBT 2008-2011, Résultat attendu 1 (B), (C), (E)]

I. Contexte

La Conférence internationale OIBT sur la promotion du commerce intra-africain de bois et produits ligneux, qui s'est tenue à Accra (Ghana), du 30 Juin au 2 Juillet 2009, s'est conclue avec le Plan d'action destiné à tirer parti des possibilités importantes offertes par les marchés africains et à lever les contraintes qui pèsent sur la transformation et le développement du commerce. La plupart des pays africains sont déjà importateurs nets de bois et de produits dérivés, et l'offre disponible ne sera pas suffisante pour satisfaire la demande régionale sans des efforts concertés en faveur de la gestion durable des forêts naturelles de production et un investissement important dans la création de plantations forestières et la transformation du bois.

Dans le secteur privé, les principales contraintes se révèlent être le manque d'information sur le marché, la faible capacité de commercialisation, des capacités de transformation secondaire limitées, des niveaux de qualité médiocres et la faible compétitivité des styles de produits de transformation secondaire, ainsi qu'une vive concurrence de la part d'industriels extérieurs à la région. Chez les acheteurs des pays importateurs, le défaut de connaissance des bois et fournisseurs africains en raison de l'absence des nécessaires activités de promotion, et l'image des fournisseurs africains comme partenaires commerciaux fiables doit également être améliorée. Un pas important vers l'amélioration des bois africains et des produits dérivés peut être fait grâce à la compilation des essences commerciales africaines (nomenclature d'harmonisation des noms commerciaux).

II. Description

En coopération étroite avec les organisations internationales compétentes et le TAG de l'OIBT, réaliser une étude sur l'harmonisation de la nomenclature des noms commerciaux des essences africaines à bois d'œuvre.

III. Résultats attendus

Le résultat attendu de cette activité est une nomenclature harmonisée des appellations commerciales des espèces de bois africains.

IV. Pays cibles	monde
V. Durée et calendrier de	12 mois en 2010
VI. Budget	US \$ 60 000

Activité n° 38

PROMOUVOIR LE RÔLE DES PRODUITS FORESTIERS NON LIGNEUX (PFNL) ET LES SERVICES ÉCOLOGIQUES DANS L'INTÉRÊT DE LA GESTION DURABLE DES FORÊTS TROPICALES ET D'UNE AMÉLIORATION DES MOYENS D'EXISTENCE DANS CES FORÊTS

[AIBT de 1994, Article 1 (i), (f)]

[AIBT de 2006, Article 1 (c), (f), (q)]

[Plan d'action OIBT 2008-2011, Résultats attendus 1 (F), (G), (I)]

I. Contexte

La Conférence internationale sur le développement durable des produits forestiers non-ligneux et des services rendus par les forêts s'est tenue à Beijing, en Chine, du 26 au 28 Septembre 2007. La Conférence a été organisée en collaboration avec l'Académie chinoise des forêts, le Réseau international pour le bambou et le rotin, le Centre international pour le bambou et le rotin (ICBR), et la FAO. Les principales conclusions et recommandations de la conférence sont entre autres les suivantes : (1) les PFNL et les services rendus par les forêts sont importants pour de nombreuses collectivités, en particulier les populations pauvres des zones rurales et les femmes ; (2) Pour de nombreux produits forestiers non ligneux et services produits par les forêts, la filière des valorisations n'est pas bien développée. Une plus grande valorisation à l'échelon local pourrait constituer un atout pour des collectivités adossées aux forêts, (3) Un droit d'usufruit des ressources aux contours mal définis a pour effet d'inhiber le développement des entreprises forestières des petites collectivités, qui ont pour vocation d'être des acteurs importants de toute filière commerciale de PFNL ; (4) les pouvoirs publics et la communauté internationale doivent encourager la production et la commercialisation des PFNL et celle des services fournis par les forêts de la part des collectivités et du secteur privé.

Certains pays membres producteurs de l'OIBT ont bénéficié de la mise en œuvre de projets de l'OIBT sur les PFNL, au travers desquels les potentialités de ces produits ont pu être exploitées, tout en promouvant les techniques de leur valorisation et le renforcement des capacités à cet effet. Cependant, des doutes subsistent face aux exigences du marché international quant à la qualité des produits et la permanence de l'offre.

Suite aux recommandations de la Conférence internationale de l'OIBT sur les PFNL et les services, et aux expériences de mise en œuvre des projets de l'OIBT sur les PFNL, on constate la nécessité de continuer à aider les pays membres à développer des activités de collaboration orientée vers la création de réseaux PFNL entre pays dont les conditions s'y prêtent au sein d'une même région, et ce en mettant l'accent sur les potentialités, les techniques de valorisation et la commercialisation.

II. Description

En coopération étroite avec la FAO, faciliter des réunions d'experts comportant les objectifs suivants :

- a) Réunir des informations sur le potentiel et l'actualité concernant les produits forestiers non ligneux et tirer les enseignements de l'exécution de projets OIBT sur le PFNL dans les pays participants.
- b) Analyser les éléments nécessaires pour constituer des réseaux entre les pays participants et définir des stratégies d'intervention visant à améliorer les techniques de transformation et de commercialisation.
- c) Formuler une proposition de projet régional axé sur la création de réseaux destinés à promouvoir la valorisation, la commercialisation et les filières des produits PFNL dans l'intérêt de la GDF et d'une amélioration des moyens d'existence.

Un consultant international sera engagé pour assurer la coordination et la facilitation globales des activités et la finalisation de la proposition de projet formulée. Le consultant international apportera également une assistance au un consultant régional dans la planification et l'organisation des réunions régionales d'experts.

Un consultant régional de chaque région doit être engagé pour faciliter l'organisation de l'atelier. Le cahier des charges comprend le recueil de données et d'informations nécessaires sur les PFNL ; la préparation d'un projet de délibération en concertation avec le consultant international ; l'identification des acteurs clefs du développement du secteur des PFNL, l'organisation et la facilitation de la réunion, et la finalisation de la proposition de projet.

III. Résultats attendus

Les résultats attendus de cette activité sont des informations à jour sur le potentiel des PFNL dans les pays participants, trois propositions de projets régionaux destinées à être présentées à l'OIBT dont le thème sera la création de réseaux régionaux ayant pour vocation de promouvoir les PFNL au service de la GDF et d'une amélioration des moyens d'existence des populations.

IV. Pays cibles	Pays membres de l'OIBT
V. Durée et calendrier	24 mois
VI. Budget	US \$ 130 000

Activité n° 39

PROMOUVOIR L'ADOPTION DE CHARTES DES ENTREPRISES DE LA FILIÈRE FORÊT-BOIS

[AIBT de 1994, Article 1(d), (i)]

[AIBT de 2006, Article 1(d), (l), (n), (o)]

[Plan d'action OIBT 2008-2011, Résultat attendu 1(H)]

I. Contexte

Du fait d'une sensibilisation accrue au rôle essentiel que joue la forêt tropicale dans l'atténuation des effets du changement climatique et dans le bien-être écologique, la lutte contre la pauvreté et la pérennisation des moyens de subsistance, l'existence de la filière forêt-bois est désormais conditionnée par son image aux yeux du public et par les principes, valeurs, normes et éthique auxquels elle a recours dans la conduite de ses opérations, qu'il s'agisse de récoltes forestières, de valorisation industrielle ou de commercialisation des forêts et des produits forestiers.

II. Description

En coopération avec les partenaires concernés, l'OIBT renforcera la capacité des entreprises de la filière bois tropicale, (en particulier les PME) à réunir et synthétiser les travaux entrant dans le cadre d'initiatives passées, afin d'en tirer des recommandations majeures susceptibles de se voir adaptées et mises à l'essai dans certains pays tropicaux producteurs, au travers notamment de l'adoption par des organismes professionnels de la filière de chartes professionnelles portant sur les récoltes forestière et la transformation du bois. Cette activité comportera les volets suivants :

- a) Une étude opérant le recueil, la synthèse et la comparaison d'initiatives antérieures en matière de chartes professionnelles (« codes de conduite volontaires »), identifiant les principales recommandations qui peuvent être mises à l'essai dans certains pays producteurs ;
- b) Identifier une association professionnelle de la filière dans un pays membre producteur prête à faire sienne les recommandations de l'étude ci-dessus en vue d'élaborer et d'adopter une charte de la profession (avec l'aide d'un consultant national) ;
- c) Synthétiser les enseignements acquis en cours de route pour les diffuser amplement.

III. Résultats attendus

- a) Une étude sur les acquis d'expérience en matière de chartes professionnelles de la filière forêt-bois ;
- b) Six (6) chartes formulées et prêtes à l'adoption dans les pays membres producteurs.

IV. Pays cibles Pays membres producteurs de l'OIBT

V. Durée et calendrier 24 mois

VI. Budget US \$ 170 000

Activité n° 40

**APPORTER UN APPUI À CERTAINS PAYS MEMBRES PRODUCTEURS DANS LA PROMOTION DE
BIOÉNERGIE DÉRIVÉE DU BOIS PAR L'EXPLOITATION DES RÉSIDUS
ET DÉCHETS DE BOIS**

[AIBT de 1994, Articles 1 (i), 27 (3b)]
[AIBT de 2006, Articles 1 (a), (c), (f), (p), (s)]
[Plan d'action OIBT 2008-2011, Résultat attendu 2 (A)]

I. Contexte

L'OIBT a organisé la Conférence internationale sur la bioénergie dérivée du bois qui s'est tenue à Hanovre, en Allemagne, en liaison avec LIGNA + 2007 dans le cadre du Programme de travail de l'OIBT pour l'exercice 2006-2007 ; elle a également organisé, en coopération avec la FAO, trois Forums régionaux (qui se sont tenus au Cameroun, en Indonésie et au Brésil) sur la promotion de la bioénergie dérivée du bois obtenue par valorisation des déchets de bois et résidus ligneux dans le cadre du Programme de travail OIBT pour 2008-2009. Ces différentes rencontres ont débouché sur un certain nombre de recommandations rendant prioritaire la poursuite de l'aide aux pays membres consistant notamment à renforcer leurs capacités à évaluer, surveiller et rapporter des informations sur la bioénergie dérivée du bois ; l'appui à la recherche-développement (y compris par le biais d'avant-projets et de projets) dans des technologies bio-énergétiques rentables ; la commercialisation des produits de la bioénergie dérivée du bois ; et enfin l'appui, par le biais de projets, d'investissements et autres moyens, au développement d'entreprises industrielles intégrées de transformation du bois qui valorisent efficacement les résidus de bois pour, de manière rentable, co-générer de l'énergie thermique et de l'électricité tant pour les besoins de leur exploitation que pour ceux des collectivités locales.

II. Description

En partenariat avec la FAO, fournir un accompagnement aux pays membres sélectionnés en matière de formulation de propositions de projets grâce à des ateliers qui incluent les parties prenantes pertinentes dans le domaine du développement de la bioénergie dérivée du bois. Les objectifs de l'atelier sont les suivants :

- a) La collecte d'informations sur les potentialités du pays à promouvoir la bioénergie dérivée du bois par la valorisation des résidus et déchets ligneux (y compris la disponibilité de résidus de bois et les déchets ligneux, l'existence d'une technologie de valorisation, de marchés pour les produits et de ressources humaines) ;
- b) L'analyse des besoins du pays et la mise en place des priorités dans la promotion de bioénergie dérivée du bois exploitant les résidus de bois et les déchets ligneux.
- c) L'élaboration d'une proposition de projet sur la bioénergétique dérivée du bois exploitant les résidus et déchets ligneux, qui sera soumise à l'OIBT et à d'autres bailleurs de fonds pressentis.

Un consultant national devant être engagé dans un pays sélectionné recueillera des données et informations nécessaires sur la bioénergie dérivée du bois, préparera un projet de délibération ou document de travail, aidera le pays hôte à organiser et à faciliter l'atelier, et parachèvera le texte de la proposition de projet.

III. Résultats attendus

- a) Document de travail en faveur du développement national de la bioénergie dérivée du bois par valorisation des résidus et déchets ligneux.
- b) Trois propositions de projets de trois pays de différentes régions sur la promotion de la bioénergie dérivée du bois par valorisation des résidus et déchets ligneux.

IV. Pays cibles Pays membres de l'OIBT

V. Durée et calendrier 24 mois

VI. Budget US \$ 100 000

Activité n° 41

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DE PROMOUVOIR DES TECHNIQUES DE TRANSFORMATION RENTABLES DU BOIS DANS LES PAYS PRODUCTEURS DE BOIS TROPICAUX

[AIBT de 1994, Article 1 (c), (f), (l), Article 27 (3a)]

[AIBT de 2006, Article 1 (f), (l)]

[Plan d'action OIBT 2008-2011, Résultat attendu 2 (A), (C)]

I. Contexte

Les filières forêt-bois valorisent les ressources forestières tropicales et contribuent ainsi de manière déterminante à pérenniser leur aménagement. Depuis 2000, on assiste à une baisse de production de sciages comme de contreplaqués d'origine tropicale. Les difficultés rencontrées par la filière comprennent des déficiences structurelles et des faiblesses dans la gestion des entreprises. Ces dernières sont particulièrement fréquentes chez les petites et moyennes entreprises forestières (PMEF). Les systèmes de gestion des PMEF peuvent se révéler inadéquats à la planification et au contrôle effectif de l'exploitation, ce qui crée des difficultés lorsque l'on veut appliquer une gestion effective à la chaîne de l'offre ou instaurer la traçabilité des produits. Il arrive que ces entreprises ne disposent pas des capacités suffisantes pour appliquer les techniques et méthodes de gestion appropriées, situation qui peut faire obstacle à l'intégration aux filières de l'offre déjà installées. On observe un défaut d'efficacité dans la transformation du bois qui se traduit par des taux de chutes et rebuts importants. C'est ainsi que seuls 15% du volume de bois abattu se retrouve dans les produits valorisés et que le reste est perdu ; une moitié environ du volume abattu reste dans la forêt et les 25% restants sont constitués des chutes et rebuts industriels de la transformation primaire et secondaire.

Afin de remédier à cette situation, les producteurs des pays tropicaux devront améliorer leur capacité de promouvoir efficacement les techniques de transformation du bois en vue de réduire les volumes de déchets et d'améliorer la qualité des produits. À cet effet, il est nécessaire de prendre des dispositions en vue d'organiser des formations internes à la filière au niveau des pays qui viseront à augmenter les rendements matières dans les entreprises de transformation du bois.

II. Description

Cette activité a pour objet de piloter l'applicabilité des méthodes de formation et des méthodologies mises au point dans le cadre du projet OIBT PD 286/04 Rev 1 (I) « Amélioration des rendements-matière du bois tropical issu de ressources pérennisées en Indonésie (Indonésie) ». Elle se concentrera dans les pays producteurs membres de l'OIBT en région Asie-Pacifique où la filière forêt-bois connaît des problèmes de défaut de rentabilité et souffre d'un manque de ressources humaines. Les entreprises forestières, les organismes professionnels de la filière, les établissements d'enseignement et de recherche en foresterie, ainsi que des représentants d'organismes publics compétents prendront part aux formations dispensées dans la filière. L'étendue des formations en entreprise qui doivent être dispensées permettra de traiter le renforcement des capacités dans les filières bois partageant les mêmes problématiques, à savoir : stockage et chargement des grumes, séchage au four, affûtage et préparation des lames de scie, aboutage en queue-d'aronde, laminage, emballage, maîtrise des déchets et sécurité du travail.

Un consultant international sera engagé comme formateur. Le consultant devra préparer les modules et matériaux didactiques et faciliter les formations ; il aidera le consultant national dans la planification et l'organisation de la formation, et préparera un rapport sur l'exécution globale des activités.

Un consultant national sera choisi pour organiser et faciliter l'atelier ; son cahier des charges comprend la sélection de deux sociétés participantes dans lesquelles seront dispensées les formations en interne, la sélection des participants et la préparation du rapport d'exécution de la formation en interne.

III. Résultats attendus

- a) Sensibilisation et compréhension accrues chez les chefs et patrons d'entreprises de la filière comme dans les établissements d'enseignement et de recherche, de l'importance d'améliorer les rendements matières dans les entreprises de la filière forêt-bois ;
- b) Amélioration des connaissances, compétences et de l'attitude des exploitants de la filière forêt-bois ;
- c) Démarches et méthodologies de la formation en interne validées et reconnues comme applicables doivent faire l'objet d'une plus ample diffusion et d'une mise en œuvre en différents endroits.

IV. Pays cibles

Pays membres producteurs de l'OIBT sélectionnés dans les trois régions

V. Durée et calendrier

24 mois

VI. Budget

US \$ 250 000

Activité n°42

RENFORCER LA CAPACITÉ TECHNIQUE DES PAYS MEMBRES, EN PARTICULIER DES PAYS EN DÉVELOPPEMENT, À RÉPONDRE AUX EXIGENCES STATISTIQUES ET À PRODUIRE LES RAPPORTS Y AFFÉRENTS

[AIBT de 1994, Article 30(5)]

[AIBT de 2006, Article 28(5)]

[OIBT plan d'action 2008-2011, Résultat escompté 3 (D)]

I. Contexte

Le niveau de qualité des rapports sur les statistiques du secteur forestier produits par les pays producteurs de l'OIBT est inégal et de nombreux pays sont incapables de remplir leurs obligations internationales et nationales de déclaration statistique. Bien que l'OIBT ait mené un certain nombre d'ateliers de formation régionaux de statistique, une assistance au niveau des pays est également nécessaire parce que les problèmes et les solutions de chaque pays seront différents et le souci d'efficacité dans cette démarche impose d'adapter les formations requises en conséquence.

II. Description

Le but de cette activité est d'apporter un soutien à quatre ateliers nationaux de formation ou d'autres activités, conçues à la demande, devant permettre aux pays producteurs de satisfaire aux exigences de déclaration statistiques sur le secteur forestier.

Bien que devant être adaptés aux besoins spécifiques des pays, les objectifs des ateliers nationaux n'en auront pas moins pour constantes les éléments suivants :

- a) Créer et renforcer un réseau de correspondants statistiques sur les produits forestiers ;
- b) Examiner et évaluer l'état actuel des statistiques nationales sur les produits forestiers aux niveaux régional et national, en cernant les principales faiblesses et contraintes des systèmes actuels ;
- c) Améliorer le cadre des futurs travaux nationaux de statistiques, par des méthodes de rapports statistiques et en répondant aux besoins en ressources et équipements ;
- d) Dispenser des formations sur les définitions internationales normalisée, grâce auxquelles pourra être rempli le Questionnaire commun sur le secteur forestier, et
- e) Promouvoir une culture de l'information.

III. Résultats attendus

- a) Informations sur l'état et les contraintes des statistiques récentes sur le secteur forestier national débattues ;
- b) Le réseau des différents acteurs de la filière, comprenant les secteurs public et privé, est constitué pour générer des statistiques nationales sur la production, la consommation et le commerce des produits ligneux. Un accord est conclu sur une coopération durable en matière de statistiques du secteur forestier entre les différentes agences ;
- c) Une feuille de route du renforcement du système national de rapports sur les statistiques nationales et internationales des produits forestiers nationaux élaborée ;
- d) Les exigences internationales d'information auxquelles est soumis le pays et celles du questionnaire commun OIBT sur le secteur sont comprises.

IV. Pays cibles Pays membres de l'OIBT

V. Durée et Calendrier 24 mois

VI. Budget US \$ 100 000

RENFORCEMENT DES TRAVAUX STATISTIQUES ET BASES DE DONNÉES STATISTIQUES

[AIBT de 1994, Article 29]

[AIBT de 2006, Article 27]

[Plan d'action OIBT 2008-2011, Résultats escomptés (D), (E)]

I. Contexte

Le questionnaire commun sur le secteur forestier, première source de données statistiques sur le secteur forestier dont dispose l'OIBT, est une activité menée en collaboration par l'OIBT, la FAO, l'ONU-CEE et Eurostat. Ces organisations se réunissent chaque année pour examiner les ensembles de données de l'année précédente et déterminer les améliorations nécessaires, planifier les modalités du questionnaire de l'année suivante et produire des préconisations sur les modifications à apporter aux classifications douanières internationales s'agissant des codes relatifs au bois. La participation de l'OIBT garantit que les produits ligneux tropicaux reçoivent la place qui leur revient dans les mécanismes de publication des statistiques internationales.

Les données statistiques provenant du Questionnaire sur le secteur forestier sont toutefois insuffisantes pour permettre une analyse complète de la conjoncture du marché des bois tropicaux. Des données supplémentaires et d'autres informations sont nécessaires pour compléter l'analyse et permettre une vérification croisée avec les jeux de données produits par l'OIBT. Une des sources majeures d'inexactitudes dans les rapports présentant les données internationales de la production et du commerce des bois tropicaux se trouve être l'emploi de facteurs de conversion erronés, s'agissant en particulier des facteurs de conversions des poids en volumes.

II. Description

Cette activité politique stratégique vise à :

- a) Maintenir la participation du personnel de l'OIBT aux travaux du Groupe de travail inter-secretariat sur les statistiques du secteur forestier et le travail relatif au Questionnaire commun sur le secteur forestier ;
- b) Maintenir les abonnements et entretenir d'accès aux bases de données du commerce international des produits forestiers et aux informations supplémentaires sur les marchés et le commerce ;
- c) Passer en revue et consolider les facteurs de conversion appliqués aux produits ligneux tropicaux afin de pouvoir déterminer les statistiques de la production et du commerce des bois.

III. Résultats attendus

- a) Amélioration et renforcement du travail sur le questionnaire commun au secteur forestier et l'exactitude des données statistiques internationales sur la production et le commerce des bois tropicaux ;
- b) Recommandations sur les facteurs de conversion appropriés formulées et transmises aux pays membres de l'OIBT dans le cadre des activités relevant du questionnaire commun.

IV. Pays cibles Pays membres de l'OIBT

V. Durée et calendrier 24 mois

VI. Budget US \$ 100 000

Activité n° 45

CONTINUER À PROMOUVOIR L'APPLICATION DES LOIS FORESTIÈRES

[AIBT de 1994, Article 1 (c), (d)]

[AIBT de 2006, Article 1 (n)]

[Décision 6 (XXXI) du CIBT]

[Plan d'action OIBT 2008-2011, Résultat escompté 4 (A)]

I. Contexte

Cette activité a été approuvée mais non provisionnée dans le Programme de travail biennal OIBT pour 2008-2009. Ses objectifs sont de recueillir les informations obtenues d'expériences d'application dans les pays membres et de répertorier l'éventail croissant des technologies servant à surveiller les opérations d'exploitation forestière illégales en vue de poursuivre l'innovation dans le domaine technologique et de favoriser les échanges d'informations entre les membres en vue d'une meilleure application.

II. Description

Cette activité permettra de financer:

- a) des prestations de consultants (un d'un pays consommateur et un autre d'un pays producteur) destinées à constituer un recueil des technologies actuellement utilisées par les pays pour contrôler l'exploitation forestière illégale et le commerce qu'elle alimente. Elle comportera une enquête sur tous les pays membres et des visites à des pays sélectionnés dans chacune des régions tropicales, ainsi qu'une liaison avec les prestataires commerciaux des technologies de surveillance des forêts ; et
- b) des ateliers régionaux destinés à concentrer les informations obtenues par des pratiques de terrain, auxquels seront invités à participer des exploitants et aménagistes qui exploitent les systèmes de surveillance des opérations forestières.

Cette activité sera menée en collaboration avec la FAO. Elle s'étalera sur 12 mois et devrait se dérouler en 2010 si son financement est acquis.

III. Résultats attendus

- a) Recueil des technologies actuellement utilisées par les pays pour contrôler l'exploitation forestière illégale et le trafic de bois; et
- b) Recueil d'informations et de recommandations reposant sur les expériences et les enseignements ainsi que les échanges de vue et discussions ayant lieu dans le cadre des ateliers.

Il sera rendu compte de l'avancement et des résultats de cette activité aux quarante-sixième et quarante-septième sessions du CIBT.

IV. Pays cibles

Pays membres de l'OIBT

V. Durée et calendrier

12 mois au second semestre 2010 et au premier semestre 2011

VI. Budget

US \$ 200 000

Activité n° 46(b)

PROMOTION DU COMMERCE DES BOIS TROPICAUX ET PRODUITS DÉRIVÉS PROVENANT DE SOURCES DE PRODUCTION EN GESTION DURABLE ET OÙ LES RÉCOLTES SONT PRATIQUÉES DANS LA LÉGALITÉ

(B) PROMOUVOIR LA CRÉATION ET LA MISE EN ŒUVRE DE SYSTÈMES D'INFORMATION EN LIGNE CONÇUS ET EXPLOITÉS POUR METTRE À LA DISPOSITION DES CONSOMMATEURS DES DONNÉES ET INFORMATIONS FIABLES LEUR PERMETTANT D'IDENTIFIER ET D'ACHETER DANS LA LÉGALITÉ DU BOIS DE PRODUCTION DURABLE, EN COOPÉRATION AVEC LES GOUVERNEMENTS ET DES PARTENARIATS PUBLIC-PRIVÉ

[AIBT de 1994, Article 1 (d), (e), (k)]

[AIBT de 2006, Article 1 (d), (k), (n), (o)]

[Plan d'action OIBT 2008-2011, Résultats escomptés 4 (A), (B)]

I. Contexte

Au titre du Programme de travail biennal 2008- 2009 de l'OIBT, l'activité d'orientation stratégique 13(b), intitulée «Promotion du commerce des bois tropicaux et produits dérivés provenant de sources de production en gestion durable et où les récoltes sont pratiquées dans la légalité en aidant les organisations non gouvernementales à créer et à mettre en œuvre un système d'information webmatique conçu et fonctionnant dans le but de produire des données et information de qualité qui aideront les consommateurs à identifier et à acheter dans la légalité des bois de production pérenne » a été approuvée et financée dans le cadre du Programme OIBT sur le respect des législations forestières et le commerce (« Programme TFLET »), qui fut le précurseur du programme thématique TFLET de l'OIBT.

À la suite de contacts pris avec des organisations non gouvernementales, le Tropical Forest Trust (TFT) a été retenu pour recevoir un soutien financier de l'OIBT à concurrence de 265 000,00 dollars US devant lui permettre d'assurer la conception, le développement et la mise en œuvre d'un système webmatique d'information intitulé «Système d'information webmatique à l'appui du développement d'un commerce durable des bois tropicaux » dans un délai d'un an à compter de juin 2009 et qui comportera quatre phases, à savoir la consultation, la conception, la mise à l'essai et de lancement.

Après que l'activité politique stratégique 13 (b) sera pleinement engagée comme prévu, il deviendra nécessaire de prévoir la poursuite du système Web d'information au-delà de Juin 2010 et pendant toute la durée du programme de travail biennal 2010-2011 de l'OIBT au titre de l'activité stratégique 17 (b), cela afin de maintenir, améliorer et affiner le système. À défaut d'une telle disposition, il ne sera pas possible de poursuivre l'activité au-delà de sa période initiale de 12 mois. Le secrétariat de l'OIBT explorera toutes les options possibles parmi les plus économiques qui permettront au système d'information webmatique de continuer de fonctionner au-delà de 2011.

II. Description

En prévision de la mise en œuvre complète et réussie de l'activité d'orientation stratégique 13 (b) pendant la période initiale de 12 mois au titre du Programme de travail biennal de l'OIBT 2008-2009, le secrétariat de l'OIBT invitera TFT à soumettre une proposition complète de poursuite de la réalisation du système webmatique d'information sous l'activité politique stratégique 17 (b) du Programme de travail biennal 2010-2011 de l'OIBT à partir de juillet 2010 et jusqu'à décembre 2011 en vue de consolider, améliorer et affiner le système et son opérationnalisation.

III. Résultats attendus

- a) Un système webmatique d'informations sur le bois de production légale et pérenne consolidé, amélioré, affiné et mis à jour jusqu'à décembre 2011.
- b) Des consommateurs mieux informés grâce à des informations mises à jour et diffusées sur les bois de production légale et pérenne.
- c) Augmentation du volume des achats et intensification du commerce du bois de production légale et pérenne.

IV. Pays cibles

Monde

V. Durée et Calendrier

18 mois à partir du second semestre 2010

VI. Budget

US \$ 300 000

Activité n° 47

ORGANISER UNE CONFÉRENCE SUR LE FONCIER FORESTIER, LA GOUVERNANCE FORESTIÈRE ET LES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES, FOCALISÉE SUR L'ASIE-PACIFIQUE

*[AIBT de 2006, Article 1 (c), (j), (r)]
[Plan d'action OIBT 2008-2011, Résultat escompté 5 (A), (F)]*

I. Contexte

En coopération avec les partenaires concernés, des dispositions seront prises pour organiser une conférence internationale sur les régimes fonciers forestiers, la gouvernance et les petites et moyennes entreprises forestières en mettant l'accent sur la région Asie-Pacifique. S'inscrivant dans le sillage de précédentes conférences internationales tenues à Acre (Brésil), en juillet 2007 et à Yaoundé (Cameroun), en mai 2009, cette troisième conférence internationale a pour vocation de permettre les échanges d'expériences et d'apprendre les uns des autres sur la faiblesse de la gouvernance et l'insécurité des droits d'usufruit appliqués aux ressources naturelles, qu'il s'agisse des cas de prétentions foncières qui se chevauchent ou sont contradictoires, de iniquité dans l'attribution des droits fonciers, ou d'un manque de prise en compte de la propriété coutumière, qui pourrait porter atteinte à la vocation des forêts à contribuer aux moyens d'existence et aux économies aux plans locaux, nationaux et régionaux autant qu'à la santé de l'environnement mondial. Comme pour les conférences précédentes, l'activité doit se dérouler en étroite collaboration avec le Groupe consultatif de la société civile (GCSC) mis en place par l'OIBT.

II. Description

Cette conférence internationale sera l'occasion de préciser et de reconnaître que les régimes forestiers et les droits d'usufruit sur les ressources forestières pourraient ouvrir des possibilités et solutions pour tous les acteurs susceptibles d'investir et de s'engager dans l'utilisation durable et la conservation des forêts, ainsi que dans le développement sur le long terme d'initiatives commerciales reposant sur les forêts.

Les participants échangeront leurs expériences en matière de sécurisation des droits fonciers, y compris la relation entre la réforme du régime foncier et d'autres objectifs tels que le renforcement des moyens de subsistance, la sécurisation des investissements, les incitations aux petites entreprises, et ils aborderont la question des changements climatiques. Les nouvelles initiatives émanant de cette conférence devraient contribuer à renforcer l'impact d'autres initiatives clés, axées sur le foncier forestier, le respect des législations et la gouvernance forestière.

Le cahier des charges de cette activité peut se résumer comme suit :

- a) Sélection d'un pays dans la région Asie-Pacifique pour la tenue de la conférence internationale ;
- b) Préparation des aspects techniques, administratifs et logistiques en vue d'une application harmonieuse de la conférence internationale ;
- c) Élaboration d'un document d'information technique, par un consultant international, qui sera distribué avant la tenue de la conférence internationale ;
- d) Convocation de la Conférence internationale sur le foncier forestier, la gouvernance et les petites et moyennes entreprises forestières dans un pays d'Asie sélectionné ;
- e) Diffusion des actes de la Conférence dans les langues de travail de l'OIBT, et
- f) Rapport à la session du CIBT.

Un consultant international sera recruté pour remplir ce cahier des charges dans le respect des termes de référence suivants :

- a) Préparer un document de base et projet de délibération reflétant les développements et expériences, et comportant des propositions préliminaires relatives à des lignes directrices concernant les régimes fonciers des forêts tropicales pour les trois régions productrices de bois tropicaux ;
- b) Participer à la conférence internationale en tant qu'expert technique et préparer ses travaux à diffuser auprès des pays membres, et
- c) Préparer un résumé des conclusions et recommandations de la conférence internationale qui sera présentée au Conseil ou au Comité selon le cas.

III. Résultats attendus

- a) Les pays membres de l'OIBT dans la région Asie-Pacifique sensibilisés et mieux informés des problématiques foncières touchant les forêts, la gouvernance et les petites et moyennes entreprises forestières en relation avec les finalités de la GDF ;
- b) Actes de la conférence internationale préparés et diffusés par le secrétariat de l'OIBT.

IV. Pays cibles Pays membres de l'OIBT

V. Durée et calendrier 12 mois en 2011

VI. Budget US \$ 300 000

**PASSER EN REVUE ET ACTUALISER LES DIRECTIVES OIBT POUR L'AMÉNAGEMENT DURABLE
DES FORÊTS TROPICALES NATURELLES EN PRENANT EN COMPTE LES DÉVELOPPEMENTS
RÉCENTS INTÉRESSANT LA FORESTERIE TROPICALE**

[AIBT de 1994, Article 1 (c), (l)]

[AIBT de 2006, Article 1 (c), (f), (p), (p)]

[Plan d'action 2008-2011, Résultat escompté 6(B)]

I. Contexte

Le document de l'OIBT *Directives de l'OIBT pour la gestion durable des forêts tropicales naturelles (N°1 de la série « Développement de politiques »)* publié en 1992, ouvre la série des documents de politique approuvés par le CIBT qui dispensent des orientations en vue de l'exécution de l'Accord qui lie les pays membres. Alors que l'ensemble des 41 principes énoncés dans ce premier texte d'orientation continuent d'être valables et conservent toute leur importance pour la réalisation de l'Objectif OIBT 2000, ces principes directeurs peuvent bénéficier d'une mise à jour par laquelle doivent être intégrés les nouvelles perspectives et enjeux qui ressortent du débat mondial sur les forêts de ces 15 dernières années ; il s'agit notamment d'en élargir la portée en englobant la sphère des avantages qu'offrent les forêts tropicales parmi lesquels les produits forestiers non ligneux et la fourniture de services environnementaux.

Le Programme de travail biennal pour 2008-2009, approuvé à la quarante-troisième session du CIBT en novembre 2007, a reconnu l'importance de cette action en conformité avec la prochaine entrée en vigueur de l'AIBT de 2006, et comporte à ce titre une activité devant favoriser cette mise à jour et les essais de terrain qui doivent l'accompagner et dont la dotation budgétaire proposée est de US \$ 300 000. Ce n'est toutefois qu'à la quarante-quatrième session du CIBT en Novembre 2008 que cette activité s'est vu octroyer un financement partiel de US \$ 170 000, auquel est venue s'ajouter ensuite une rallonge de \$ 34 000.

Les activités ont débuté en 2009 et la mise à jour du texte de ces premières directives OIBT progresse dans de bonnes conditions, en suscitant un intérêt certain auprès des membres de l'Organisation et de leurs partenaires. Toutefois, des fonds supplémentaires de l'ordre de 130.000 US \$ demeurent requis pour permettre la conclusion de l'activité et la réalisation de ses résultats escomptés.

II. Description

Une contribution de l'OIBT est requise pour permettre la poursuite et l'achèvement de la révision et de l'actualisation des « Directives OIBT pour l'aménagement durable des forêts tropicales naturelles » qui doivent prendre en compte l'actualité récente en matière de foresterie tropicale. Les activités à mener sont les suivantes :

- a) Préparation d'un texte commenté et annoté des propositions d'amendments et d'ajouts ;
- b) Préparation d'une annexe sur « l'intégration de la perspective des changements climatiques dans les plans d'aménagement forestier » ;
- c) Préparation d'un court document devant lier les critères et indicateurs OIBT (2004) aux lignes directrices et directives sur la GDF ;
- d) Réunions du groupe spécial d'experts chargé d'examiner les documents susmentionnés ;
- e) Essais sur le terrain du contenu des directives dans les trois régions tropicales, et
- f) Préparation du projet de texte définitif et soumission à la quarante-sixième session du CIBT.

III. Résultats attendus

- a) Texte commenté proposant les mises à jour nécessaires aux *Directives de l'OIBT pour la gestion durable des forêts tropicales naturelles* (N° 1 de la série « Développement de politiques », Yokohama, 1992) ;
- b) Annexe sur « l'intégration de la perspective du changement climatique dans les plans d'aménagement forestier sous les Tropiques » ;
- c) Annexe sur « Relier les Directives de l'OIBT aux processus des Critères et Indicateurs (C et I) sous les Tropiques » ;
- d) Compte rendu de deux réunions d'experts destinées à (1) débattre et (2) examiner le projet de directives mises à jour et leurs annexes ;
- e) Résultats des essais sur le terrain en Afrique, en Asie et en Amérique latine, et
- f) Projet de texte final des directives à soumettre à la quarante-sixième session du CIBT (novembre 2010).

IV. Pays cibles	Pays membres de l'OIBT
V. Durée et calendrier	12 mois en 2010
VI. Budget	US \$ 130 000

PROMOUVOIR L'APPLICATION DES DIRECTIVES POUR L'AMÉNAGEMENT DES FORÊTS TROPICALES SECONDAIRES, LA RESTAURATION DES FORÊTS TROPICALES DÉGRADÉES ET LA RÉHABILITATION DES TERRES FORESTIÈRES DÉGRADÉES

*[AIBT DE 1994, Article 1 (j)]
[AIBT de 2006, Article 1 (j), (m)]
[Décisions 1 (XXXV), 4 (XXXV) du CIBT]
[Plan d'action 2008-2011, Résultat escompté 6 (B)]*

I. Contexte

Les forêts dégradées constituent une partie importante des zones accessibles dans les tropiques. Selon des estimations, près de 850 000 000 d'hectares de forêts tropicales sont effectivement en état de dégradation¹. Depuis quelques années, l'OIBT participe activement au Partenariat mondial pour la restauration des paysages forestiers (GPFLR), mécanisme ayant pour vocation de promouvoir la restauration des forêts et la réhabilitation des forêts dégradées dans le monde tropical. Une série d'ateliers nationaux a été organisée dans les pays membres producteurs de l'OIBT afin de diffuser et promouvoir l'application des Directives de l'OIBT pour la restauration, l'aménagement et la réhabilitation des forêts tropicales dégradées et secondaires. Des projets ont été élaborés et une importante somme de connaissance a été produite, qui peut maintenant être synthétisée et diffusée en vue d'une généralisation de la restauration et de la réhabilitation des espaces forestiers tropicaux dégradés.

Par ailleurs, une nouvelle impulsion a été créée dans le cadre du débat sur le changement climatique avec l'inclusion de la dégradation des forêts (le second D) dans le mécanisme REDD (Réduction des émissions résultant du déboisement et la dégradation des forêts) en cours d'élaboration dans le cadre de la CCNUCC.

II. Description

Aux termes de cette activité est proposé un travail avec des partenaires dans les régions tropicales et avec les organisations internationales concernées par ce thème (y compris la GPFLR, l'UICN, Wageningen International et d'autres), en vue d'instaurer et de consolider une communauté de pratique pour la gestion des connaissances et le soutien technique nécessaires à la réhabilitation et la restauration des forêts dégradées dans les zones tropicales.

L'objectif est d'établir un réseau de stations d'apprentissage dans certains pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine fondé sur les expériences de terrain qui ont servi de banc d'essai des directives de l'OIBT, et où il est possible d'attester la faisabilité de la restauration et de la réhabilitation des forêts tropicales comme système d'occupation des sols rationnel dans ses implications économiques, sociales et environnementales pour le monde tropical. Ce réseau sera un moyen de diffuser les connaissances en vue de favoriser les activités de restauration forestière mises en œuvre au niveau du paysage ou du terroir forestiers.

Les critères de sélection des stations d'apprentissage retiendront les aspects suivants :

- a) Existence d'activités en cours (par exemple, plantations, conservation des sols, gestion des forêts secondaires, agroforesterie, etc.), à partir desquelles peuvent s'élaborer la restauration des forêts tropicales ou leur réhabilitation ;
- b) Populations riveraines engagées dans des travaux liés à la restauration et à la réhabilitation des forêts ;
- c) Volonté exprimée par l'agence d'exécution du projet d'appliquer les Directives de l'OIBT en cause (Document de politique 13), afin de documenter l'expérience et de partager leur apprentissage au sein du réseau GPFLR, en vue d'élargir la mise en œuvre du concept ;
- d) Un certain degré d'intérêt au niveau national chez les principales parties prenantes (par exemple, Administration forestière, établissements universitaires de recherche, responsables d'entreprises privées, collectivités locales, ONG, etc), et
- e) Familiarité acquise à la notion de restauration des paysages forestiers, par exemple par l'intermédiaire d'ateliers du GPFLR, de l'OIBT ou de l'UICN.

¹ OIBT, n°13, Série développement de politiques, Yokohama, 2002

III. Résultats attendus

- a) Réseau des stations d'apprentissage mis en place ;
- b) La documentation relative à la restauration et la réhabilitation des forêts dégradées dans les stations d'apprentissage systématisée, évaluée et mise à la disposition du public ;
- c) Page Web du Réseau de stations d'apprentissage créé et progressivement mis à jour par le GPFLR avec des liens vers des sites partenaires concernés, et
- d) Une communauté de pratique établie en matière de gestion des connaissances et de diffusion d'informations sur la restauration des paysages forestiers, comprenant les institutions et experts des pays membres producteurs de l'OIBT directement concernés.

IV. Pays cibles Pays membres de l'OIBT

V. Durée et calendrier 24 mois

VI. Budget US \$ 120 000

FACILITER L'APPLICATION DES DIRECTIVES OIBT/UICN POUR LA CONSERVATION ET L'UTILISATION DURABLE DE LA BIODIVERSITÉ DANS LES FORÊTS TROPICALES PRODUCTRICES DE BOIS

[AIBT de 1994, Article 1 (l)]
[AIBT de 2006, Article 1 (m), (r)]
[Décision 6 (XLIV) du CIBT]
[Plan d'action 2008-2011, Résultat attendu 6 (B), (G)]

I. Contexte

Les Directives OIBT-UICN pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité dans les forêts tropicales de production avaient été adoptées par la quarante-quatrième session du Conseil, en novembre 2008, en vertu de la décision du Conseil 6 (XLIV). Elles ont été publiées dans les trois langues de travail de l'OIBT en vue de leur diffusion et promotion dans la communauté internationale. La même décision du Conseil priait le Directeur exécutif de l'OIBT, en collaboration avec l'UICN et les autres partenaires concernés, de faciliter l'application de ces directives à une gamme d'échelles en partenariat avec les exploitants forestiers, les populations locales et d'autres intervenants.

II. Description

Cette activité contribuera à promouvoir l'utilisation des Directives OIBT-UICN pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité dans les forêts tropicales de production à travers les actions suivantes :

- a) Apporter un accompagnement aux pays membres souhaitant élaborer des propositions de projet destinées à appliquer les Directives OIBT-UICN sur la biodiversité. Des consultants seront engagés pour élaborer six propositions (deux par région productrice de bois tropicaux) devant être soumises à l'OIBT. Les consultants devraient se rendre dans les pays choisis lors de l'analyse des acteurs et de l'identification des problèmes, ainsi que pour l'analyse qui requiert la formulation de projet dans chaque pays ;
- b) Procéder à la diffusion et à l'adoption des directives sur la biodiversité parmi la communauté internationale par le biais de manifestations spéciales qui se tiendront à Nagoya au cours de la 10e Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (CDB), et à Séoul lors du Congrès mondial de l'IUFRO en août 2010, et
- c) Promouvoir l'utilisation des Directives OIBT-UICN par les institutions partenaires soutenant des projets de conservation de la biodiversité dans le secteur forestier, notamment le FEM, la FAO et le secrétariat de la CDB.

Les consultants qui interviendront dans la mise en œuvre de l'activité au niveau des unités forestières d'aménagement devront remplir le cahier des charges suivant :

- a) Dispenser une assistance technique aux concessionnaires forestiers, aux administrations forestières locales et aux collectivités locales en vue de l'adaptation et de la mise en œuvre des Directives OIBT-UICN pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité dans les forêts tropicales de production ;
- b) Aider les parties à instaurer un système de suivi qui serve à évaluer les résultats d'une adaptation des directives et à leur mise en œuvre au niveau des unités forestières d'aménagement ;
- c) Aider à la mise en place d'un système de rapports pour les parties intéressées aux niveaux local, national et international destiné à témoigner du potentiel de conservation de la biodiversité dans les forêts de production dans les tropiques ;
- d) Aider les concessionnaires à cerner les avantages que comporte l'application des directives, qui doit permettre de valoriser les résultats de tout aménagement multi-ressources de la forêt tropicale.

III. Résultats attendus

- a) Au moins six propositions de projets (deux pour chacune des trois régions tropicales) élaborées et soumises à l'OIBT, ayant pour axe l'application des Directives OIBT-UICN pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité dans les forêts tropicales de production. Les propositions de projet doivent prévoir l'étroite implication des concessionnaires forestiers et des populations riveraines à la mise en œuvre du projet.

- b) Élargissement de l'utilisation des Directives OIBT-UICN pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité dans les forêts tropicales de production à d'autres institutions, notamment les partenaires du PCF et des universités.

IV. Pays cibles Pays membres de l'OIBT

V. Durée et calendrier 24 mois

VI. Budget US \$ 175 000

Activité n° 51(a)

RENFORCEMENT DE LA COOPÉRATION ENTRE L'OIBT ET LA CITES

(A) CONTINUER DE DISPENSER AUX MEMBRES UNE ASSISTANCE À LA MISE EN ŒUVRE DES DISPOSITIONS DÉCOULANT DE L'INSCRIPTION D'ESSENCES À BOIS D'ŒUVRE À LA CITES

[AIBT, 1994, Article 14]

[AIBT de 2006, Article 15]

[Décisions 3 (XVI), 7 (XXXIV), 2 (XXXVII) du CIBT]

[Plan d'action OIBT 2008-2011, Action transversale (n)]

I. Contexte

L'OIBT et la CITES n'ont fait que renforcer au fil du temps les liens de collaboration qui ont conduit à des activités visant à améliorer l'application des mesures découlant des inscriptions aux listes CITES au cours des 15 dernières années. Cette collaboration a abouti à l'important programme de renforcement des capacités d'abord proposé dans le PTB 2006-2007, qui doit se poursuivre jusqu'à la mi-2010 grâce à des financements de la CE, des États-Unis et d'autres bailleurs de fonds.

II. Description

L'activité permettra une poursuite du programme OIBT de renforcement des capacités CITES en 2011. Le mode d'exécution de ce programme continuera de relever de l'initiative des pays comme cela avait été le cas dans le cadre du PTB 2008-09, mais avec un élargissement de sa portée, les espèces visées devant en effet inclure désormais les espèces arborées non productrices de bois d'œuvre inscrites à la CITES, ainsi qu'une extension de la couverture à des États supplémentaires de l'aire naturelle des espèces concernées. L'activité sera encadrée par un comité consultatif composé de représentants des bailleurs de fonds, des pays visés et des secrétariats de l'OIBT et de la CITES. Les coordonnateurs régionaux recrutés dans la phase initiale de ce programme seront maintenus à mi-temps pour aider à la formulation de l'activité, à sa mise en œuvre et au suivi de son déroulement dans les pays cibles. Un assistant de programme sera affecté au siège de l'OIBT pour aider à encadrer l'exécution de cette activité. Actuellement, plus de 10 activités nationales totalisant un budget de 1 million de dollars EU sont en attente de financement supplémentaire dans le cadre de ce programme.

III. Résultats attendus

- a) Au moins 3 pays disposant d'inventaires ou schémas d'inventaire de meilleure qualité concernant les essences forestières inscrites aux annexes CITES ;
- b) Au moins 3 systèmes de traçabilité et surveillance mis en place concernant les essences forestières portées dans les annexes de la CITES ;
- c) Au moins 3 stages de formation ou ateliers régionaux d'échange d'expériences ;
- d) Un atelier international servant à la diffusion des résultats des travaux de l'OIBT en vue de renforcer la capacité de mettre en œuvre les mesures découlant de l'inscription des essences forestières dans les listes de la CITES ;
- e) Présence et participation de l'OIBT aux réunions et rencontres de la CITES intéressant ce sujet.

IV. Pays cibles Pays membres de l'OIBT

V. Durée et calendrier 24 mois

VI. Budget US \$ 1 500 000

Activité n° 51 (b)

RENFORCER LA COOPÉRATION ENTRE L'OIBT ET LA CITES

(B) PRENDRE DES DISPOSITIONS EN VUE DE PROCÉDER À UN BILAN ACTUALISÉ DE LA GESTION, DES QUANTITÉS PRODUITES ET DES VOLUMES COMMERCIALISÉS DES ESSENCES TROPICALES À BOIS D'ŒUVRE OBJET D'UN COMMERCE INTERNATIONAL QUI FIGURENT SUR LA LISTE ROUGE UICN DES ESPÈCES MENACÉES, ET EXAMINER CE BILAN

[AIBT, 1994, Article 14]

[AIBT de 2006, Article 15]

[Décisions 3 (XVI), 7 (XXXIV), 2 (XXXVII) du CIBT]

[Plan d'action OIBT 2008-2011, Action transversale (n)]

I. Contexte

Cette activité, initialement proposée par le TAG, a été approuvée mais non provisionnée dans le PTB 2008-09. Des préoccupations ont été soulevées concernant les modalités d'inclusion et d'examen des espèces figurant sur la Liste rouge de l'UICN, sachant que cette Liste rouge sert de référence aux propositions d'inscription à la CITES et à d'autres efforts de conservation.

II. Description

Cette activité permettra de financer une mission consultative devant assurer la liaison avec l'UICN, avec des experts compétents pour les espèces arborées inscrites sur la liste rouge de l'UICN et avec des représentants de la profession qui connaissent l'état des populations de ces espèces. Elle débouchera sur un rapport dressant l'état des espèces de bois tropicaux actuellement sur la liste rouge de l'UICN, et décrivant la gestion dont elles font l'objet, leurs volumes de production et le commerce qu'en font les pays de leur aire naturelle. Les modalités d'inscription et de radiation des espèces de ces listes seront également traitées dans le rapport, qui comportera par ailleurs des recommandations relatives aux essences forestières tropicales intéressant l'OIBT. L'activité, d'une durée de 6 mois, devrait intervenir en 2010 si un financement lui est octroyé.

III. Résultats attendus

- a) Liste des essences tropicales à bois d'œuvre figurant sur la Liste rouge de l'UICN avec date de leur inscription et tous éléments disponibles sur l'état de leur gestion, leur niveau de production et leurs quantités commercialisées dans les États de leur aire naturelle ;
- b) Descriptif des modalités d'inscription et de radiation des espèces sur la Liste rouge de l'UICN.

IV. Pays cibles Pays membres de l'OIBT

V. Durée et calendrier 6 mois au second semestre 2010

VI. Budget US \$ 50 000

* * *